

**UNIVERSITE MOULOUD MAMMARI DE TIZI-OUZOU**

**FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES,  
COMMERCIALES ET DE GESTION**

**DEPARTEMENT DES SCIENCES ECONOMIQUES**



**Mémoire de fin d'étude en vue de l'obtention du  
diplôme de Master en Sciences Economiques**

**Spécialité : Monnaie, Finance et Banque**

**SUJET :**

**L'impact des réformes économiques et la  
restructuration bancaire sur l'économie  
nationale**

**Présenté par :**

**AIT ALI Ouardia**

**ENISSA Audrey**

**Dirigé par :**

**Mr. ABIDI Mohamed**

**Promotion : 2016-2017**

## Remerciements

Nous remercions Dieu tout puissant de nous avoir donné la force, le courage et la patience pour achever ce travail.

Nos remerciements vont tout d'abord à notre directeur de mémoire Mr ABIDI Mohamed, qui a cru en nous et a su nous guider et nous faire progresser tout au long de ce travail de recherche, tout en nous laissant la liberté dont on avait besoin, on ne peut que louer ses qualités humaines.

Nous remercions également les membres du jury Monsieur ACHIR Mohamed et Mme LUGAS rosa pour l'honneur qu'ils nous ont fait en acceptant de juger ce modeste travail et de participer à la soutenance.

Tout au long de ce travail, de nombreuses personnes ont, par leur amitié et leur sympathie, été un soutien moral précieux. Toutes celles qui nous ont aidés à finaliser ce travail.

Qu'elles en soient profondément remerciées. On terminera ces remerciements par les personnes qui nous sont chères. Nos familles pour leurs soutiens et leurs encouragements.

## DEDICACES

Mes dédicaces vont de tout cœur à ceux qui ont fait ma force :

A mes chers parents : DALILA et MOHAMED

A mes chers frères: SLIMANE, SAID, MOHAND SAID ET KHALED.

A ma chère nièce LINA et sa mère LYDIA

A mes chers grands parents : MOHAND OURAMDHANE et ALDJIA

A mes oncles et mes tantes : MAHMOUD, DJAMEL, AREZKI, TOUNSIA MALIKA, ZAKIA, GHNIMA.

A mes cousins et cousines : LILA, DOUDA, DALILA, SOUHILA, SALOUA, SIHAM, SAMIA, NEDJMA, SAMRA, HANANE OUIZA, YACINE, AMRANE, SLIMANE, KAMEL, BOUKHALFA.

A tous les membres de la famille AIT ALI et MAMMART.

A tous mes amies : ZAHRA, KAHINA, ZAINA, THIZIRI, AMEL, SARA, FARIDA, FLORA, RAZIKA, SABRINA, KAHINA, DJOUDJOU, LYNDA, SIHAM, DORCAS et HOCINE .

A mon binôme et amie AUDREY.

**OUARDIA**



## **DEDICACES**

Je dis merci à DIEU qui m'a donné la force et le courage pour rédiger ce modeste mémoire.

Je dédie ce travail :

A mes parents de m'avoir toujours donné le meilleur de tout, leur aide et leur soutien durant toute ma vie et surtout tout le long de mes études à qui je souhaite une longue vie. ;

A mes très cher(es) frères et sœurs qui m'ont soutenu de près ou de loin ;

A mes amis (es) ;

A mon binôme et amie ouardia

**AUDREY**

## **Abstract:**

The objective of this work is to contribute to the reflection on a topical issue in Algeria, namely the impact of economic reforms on the national economy. After analyzing successive plans that were launched after independence of the country we will present the various presidential programs of economic recovery then we will analyze the multiple banking reforms implemented by the public authorities and the impact of these, on the national economy.

First, we will try to highlight economic reforms and the transition to the market economy (chapter I). Then, we will present the restructuring of the banking system (chapter II). Finally, we present the impact of the reforms initiated on the Algerian economy (chapter III).

**Keywords:** economic reforms, bank restructuring, national economy.

## **LISTE DES ABREVIATIONS**

**A.B.E.F** : Association des Banques et Etablissements Financiers

**B.A** : Banque d'Algérie

**B.A.D.R** : Banque d'Agriculture et de Développement Rural

**B.C.A** : Banque Centrale d'Algérie

**B.D.L** : Banque de Développement Local

**B.D.P** : Balance des Paiements

**B.C.I.A** : Banque pour le Commerce et l'Industrie d'Algérie

**B.E.A** : Banque Extérieure d'Algérie

**B.N.A** : Banque Nationale d'Algérie

**B.N.C.I** : Banque Nationale pour le Commerce et l'Industrie

**B.T.P** : Bâtiments et Travaux Publics

**C.A.D** : Caisse Algérienne de Développement

**C.E.D.A** : Caisse d'Équipement et de Développement Algérien

**C.F.A.T** : Crédit Foncier d'Algérie et de Tunisie

**C.M.C** : Conseil de la Monnaie et du Crédit

**C.N.E.P** : Caisse Nationale d'Épargne et de Prévoyance

**C.P.A** : Crédit Populaire d'Algérie

**F.M.I** : Fond Monétaire International

**F.R.R** : Fonds de Régulation de Recettes

**I.D.E** : Investissement Direct à l'Étranger

**P.I.B** : Produit Intérieur Brut

**P.M.E** : Petite et Moyenne Entreprise

**P.M.I** : Petite et Moyenne Industrie

**P.R.E** : Plan de Relance Économique

**P.S.R.E** : Plan de Soutien à la Relance Économique

**R.A.R** : Reste du Monde

**S.A.D** : Stratégie Algérienne de Développement

**S.P.A** : Société Par Action

**U.E** : Union Européenne

## LISTE DES TABLEAUX

<u>Tableaux</u>	<u>N° de page</u>
<u>Tableau I.1</u> : Répartition des investissements pour la période allant de 1967 à 1969.....	17
<u>Tableau I.2</u> : Evolution des investissements effectués par le trésor dans le secteur industriel et énergétique..	18
<u>Tableau I.3</u> : Répartition des investissements de la période allant de 1970 à 1974.....	21
<u>Tableau I.4</u> : Répartition des investissements de la période allant de 1974 à 1978.....	22
<u>Tableau I.5</u> : Investissements publics de 1967à 1979 en milliards de DA.....	23
<u>Tableau I.6</u> : Les composants du programme de soutien à la relance économique (2000-2004).....	27
<u>Tableau I.7</u> : Les composants du plan de relance économique.....	28
<u>Tableau II.8</u> : Les composants du plan de relance économique.....	49
<u>Tableau II.9</u> : Evolution du taux d'accroissement de la monnaie.....	50
<u>Tableau II.10</u> : Financement de l'économie par la banque d'Algérie 1994-1998.....	52
<u>Tableau III.11</u> : Mouvements constatés dans la démographie des PME privées.....	63
<u>Tableau III.12</u> : Evolution des PME privés et publiques.....	64
<u>Tableau III.13</u> : Evolution des emplois déclarés par type de PME.....	65
<u>Tableau III.14</u> : Mouvements constatées dans la démographie des PME privées.....	65
<u>Tableau III.15</u> : Evolution des PME (2013-2014).....	65
<u>Tableau III.16</u> : Evolution des emplois déclarés par type de PME .....	66
<u>Tableau III.17</u> : Mouvements constatés dans la démographie des PME privées.....	66
<u>Tableau III.18</u> : Evolution des emplois déclarés par type de PME.....	67
<u>Tableau III.19</u> : Mouvements constatés dans la démographie des PME privées.....	67
<u>Tableau III.20</u> : Evolution des emplois déclarés par type de PME.....	68
<u>Tableau III.21</u> : Les transactions enregistrées par la balance des paiements .....	69
<u>Tableau III.22</u> : Evolution de la BDP (2014-2017).....	70

## **LISTE DES FIGURES**

**Figures** **N° de page**

---

**Figure 1** : organisation du système bancaire algérien actuel.....**60**

# **Sommaire**

<b>INTRODUCTION GENERALE .....</b>	<b>10</b>
<b><u>CHAPITRE I</u> : les réformes économiques et la transition vers l'économie de marché .....</b>	<b>13</b>
I.1 De l'économie administrée à l'économie de marché .....	14
I.2 Les plans présidentiels.....	26
<b><u>CHAPITRE II</u> : la restructuration bancaire en Algérie.....</b>	<b>34</b>
II.1 Evolution du système bancaire algérien.....	35
II.2 Le système bancaire algérien de 1990 à 2001 .....	41
II.3 Le système bancaire algérien de 2001 à nos jours.....	53
<b><u>CHAPITRE III</u> : l'impact des réformes économiques sur l'économie nationale.....</b>	<b>62</b>
III.1 Les petites et moyennes entreprises PME.....	63
III.2 La balance de paiement.....	68
III.3 Les limites des réformes mise en œuvre.....	72
<b>CONCLUSION GENERALE.....</b>	<b>79</b>

Pour un développement soutenu dans le temps, les Etats ont eu recours à la mise en place de modèles de développement.

En Algérie, durant la période 1980-1990, l'objectif était de rétablir les équilibres fondamentaux de l'économie de façon à maîtriser l'inflation, accroître le PIB, assurer l'équilibre du commerce extérieur, assurer l'équilibre de la balance des paiements. C'est la décennie des réformes économiques qui ont démarré avec la restructuration organique des entreprises entre 1981 et 1985.

Par ailleurs, différentes réformes de l'entreprise sont engagées, notamment les réformes du système bancaire algérien dans le cadre de l'économie centralisée et dans le cadre de la transition vers l'économie de marché, parmi ces réformes la loi 90-10 relative a la monnaie et au crédit du 14 Avril 1990 , qui a donné un nouveau visage au système bancaire algérien.

Le secteur bancaire algérien a connu à partir de 1962 de profonds changements. Ces derniers avaient pour objectifs la mise en place d'un système de financement pour différents secteurs de l'économie et permettraient ainsi leur développement dans les meilleures conditions.

La récession économique des années 1980 due essentiellement à la chute des prix de pétrole et la montée de la contestation sociale, ont pousser les pouvoirs publics algériens a se lancer dans un long processus de réformes économiques, visant à libéraliser l'économie du pays, en se tournant d'avantage au secteur privé, jusque-là marginalisé au profit de grande entreprises publiques. des réformes amorcées en 1989 et qui ont donnés a la PME et à l'initiative privé une place importante dans le développement et la modernisation économique.

Le programme de la mise à niveau des entreprises publiques, à travers la création et l'évolution des petites et moyennes entreprises (PME), visait à mettre en place un tissu économique solide pour permettre de résoudre le problème de chômage. Les PME sont considérées comme l'une des forces principales du développement économique en raison de leur contribution à la création de richesse et d'emplois.

Enfin, dans le contexte de transition vers une économie de marché, ce travail de recherche à pour objet l'appréhension du rôle et de la mission de l'entreprise en général et de la PME en particulier dans le processus de la relance économique avec le soutien du système bancaire qui est sollicité pour le financement des investissements.

### **Choix du sujet**

Parmi les raisons qui ont motivé le choix de notre sujet :

1. Vu que notre spécialité est Monnaie, Finance et banque, nous voyons qu'il est très important de s'intéresser au moins à un concept de ce titre et en choisissant le système bancaire national (réformes bancaires), nous pensons qu'il va cerner ces trois concepts.
2. En tant qu'étudiantes en économie, nous n'avons pas trouvé mieux que d'étudier notre économie surtout par rapport aux hydrocarbures et son rôle dans l'économie algérienne.

### **Objectif de cette étude :**

L'objectif de la présente recherche consiste à la fois à présenter les plans successifs et présidentiels depuis 1967 jusqu'à 2015, de présenter le système bancaire algérien et son évolution, et enfin, expliquer et comprendre l'impact des réformes engagées sur l'économie nationale.

Cette recherche est composée de trois (03) chapitres ;

- Dans le premier chapitre nous allons présenter les réformes économiques et la transition vers l'économie de marché.

-Le deuxième chapitre est consacré à l'évolution du système bancaire algérien dans lequel nous évoquerons la constitution de ce système, les étapes importantes et les réformes engagées.

-Le troisième chapitre est consacré à la présentation de l'impact de ces réformes sur l'économie nationale en particulier sur les PME et sur la balance des paiements et enfin présenter les limites de celles-ci.

En plus de ces trois chapitres, ce travail est soutenu par cette introduction et une conclusion dont laquelle nous allons donner quelques entraves qui feignent le financement de l'économie nationale.

### **Contexte et problématique :**

Au début des années 1990, une phase de réformes a été engagée par les pouvoirs publics algériens, pour s'adapter aux changements économiques et s'orienter vers une nouvelle économie. Les principaux axes de réformes concernent principalement l'intégration de l'économie mondiale ; la promotion de l'investissement ; les privatisations et la réforme du secteur bancaire.

Pour accomplir cette démarche-la la politique des réformes tente de relancer les secteurs hors hydrocarbures depuis plusieurs années. Cela par une multitude de restructuration des entreprises industrielles publiques d'une part, et une nouvelle orientation qui vise à favoriser la création des petites et moyennes entreprises (PME) d'une autre part.

La question fondamentale à laquelle nous nous efforcerons de répondre est de savoir : **quel est l'impact des réformes mises en œuvre sur l'économie nationale ?**

Afin de pouvoir répondre à cette question nous devons d'abord répondre aux questions suivantes :

- 1- quelles sont les réformes économiques mises en œuvre pendant la période 1970-2016 ?
- 2- Quelles sont les restructurations du secteur bancaire ?
- 3-Quelles sont les conséquences des réformes économiques sur l'économie algérienne ?

Afin d'étudier ces propositions, nous optons pour la méthode qualitative qui est pour objet d'éclaircir l'impact des réformes bancaires sur l'économie nationale.

## **INTRODUCTION**

A partir du bilan de l'économie algérienne compte tenu de la structure coloniale héritée et des perspectives de l'horizon 1980-1982, sont élaborées les perspectives septennales 1967-1973 qui secrètent le plan triennal 1967-1969 et le premier plan quadriennal 1970-1973. Le deuxième plan quadriennal 1974-1977 est élaboré d'une part sur la base des perspectives de l'horizon 1980-1982 et d'autre part, en tenant compte des retards accumulés par rapport au premier plan quadriennal et désignés par le terme du « reste à réaliser » (RAR).

La caractéristique de ces plans successifs est une progressivité dans leur intensité, leurs objectifs et leurs modes d'exécution. Quant à leurs grands objectifs, ils peuvent être résumés en trois points :

- a- L'introversion de l'économie et la rupture avec le schéma d'extraversion coloniale. Cela veut dire la création d'une structure de production orientée vers le marché intérieur. Le stade initial de l'industrialisation algérienne doit alors se caractériser par l'orientation de la majeure partie des investissements vers les biens d'équipement et non vers les biens de consommation. Cette construction économique se fait délibérément avec le maintien d'une très forte extraversion à l'importation et à l'exportation ;
- b- L'articulation verticale des différentes branches de l'industrie désignée par l'expression : « noircissement de la matrice input-output », en vue de permettre aux effets du multiplicateur d'investissement et du multiplicateur d'emploi de se produire au maximum dans l'économie nationale ;
- c- L'intégration de l'agriculture à l'industrie. De cette façon, on cherche à promouvoir la mécanisation des campagnes pour augmenter les surplus agricoles à travers la mise à la disposition des paysans de biens industriels (engrais, tracteur,...).<sup>1</sup>

Dans ce présent chapitre nous allons présenter les réformes économiques et la transition vers l'économie de marché, dans la section 1 on va aborder la stratégie algérienne de développement et les différents plans successifs de 1967 à 1989 et dans la deuxième section nous allons présenter les différents plans présidentiels à partir de 2000 jusqu'à 2014.

---

<sup>1</sup> OUSSADi Djouher, RABIA Mouna, de la stratégie globale de développement au programme d'ajustement structurel, Mémoire de maîtrise en sciences économiques, Tizi-Ouzou : université Mouloud MAMMER de TIZI-OUZOU, FESGC, novembre 1999, p. 13.

### **I.1 De l'économie administrée à l'économie de marché**

#### **I.1.1 Stratégie algérienne de développement (S.A.D.1967-1978)**

Durant les années 1960-1970 l'Etat algérien a jugé nécessaire de mettre en place une stratégie de développement (S.A.D) capable d'industrialiser le pays au moins de deux décennies. Cette dernière reposait sur un postulat selon lequel seul l'Etat est capable de déclencher un mécanisme de stimulation économique, au moyen de l'établissement de certaines industries de base, pour débloquer le processus d'accumulation du capital et susciter un développement technologique favorable à l'intégration économique des différents secteurs d'activité.

La S.A.D était une tentative de mise en œuvre d'un mode cumulatif particulier visant le réinvestissement d'un surplus d'origine externe (rente pétrolière) pour développer un mode de production interne par l'industrie lourde, le tout étant sous contrôle de l'Etat.

Cette tentative de mise en œuvre de cette stratégie de développement est basée principalement sur la théorie des « industries industrialisantes » qui est inspirée de la problématique des « pôles de croissance » élaborée par François Perroux à partir des schémas de la reproduction élargie de Marx et de la stratégie soviétique d'industrialisation. Elle stipule que seul l'investissement massif dans les industries lourdes est capable d'un effet notable sur la croissance économique et la transformation des sociétés à économie sous-développée et désarticulée. Par conséquent, seule la stratégie d'accumulation peut permettre aux pays dits en développement de se hisser rapidement au stade des pays industrialisés.<sup>1</sup>

##### **I.1.1.1 Application du modèle de base en Algérie <sup>2</sup>**

C'est avec l'adoption, à partir de 1966-1967, des industries industrialisantes comme base fondamentale, que la stratégie algérienne d'industrialisation se précise aussi bien dans son contenu que dans sa démarche.

Tout d'abord, une analyse technico-économique des industries industrialisantes révèle que l'Algérie dispose des inputs (miniers et énergétiques) nécessaires à leur construction et à leur fonctionnement.

Le financement des investissements nécessaires à la mise en place de ces industries, rend nécessaire le contrôle de l'Etat algérien doté de cette « volonté de développement », des hydrocarbures comme source principale car il devient clair qu'en l'absence d'une véritable réforme agraire et d'une politique judicieuse d'investissement dans l'agriculture, l'essentiel du surplus nécessaire à l'industrialisation devra provenir de la mise en valeur internationale des hydrocarbures.

---

<sup>1</sup> Stratégie algérienne de développement : aspects théoriques et mise en œuvre concrète [en ligne]. Disponible sur : [these.univ-lyon.fr/documents/getparts](http://these.univ-lyon.fr/documents/getparts). (Consulté le 07/09/2017)

<sup>2</sup> OUSSADI, D. op.cit. p. 17

Mais en plus du fait qu'ils soient la source de financement des investissements, les hydrocarbures constituent également une source d'énergie et une matière première industrielle. C'est en tant que tels, c'est-à-dire soumis à une valorisation industrielle interne, qu'est apprécié leur rôle d'intégration dans le cadre de la stratégie algérienne d'industrialisation, et c'est ce qui distinguera l'Algérie de la plupart des autres pays producteurs d'hydrocarbures.

**I.1.1.2 Objectifs de la S.A.D** : les objectifs de la S.A.D peuvent se résumer en quatre axes :

- La rupture avec le schéma d'extraversion héritée de la période coloniale, par la création d'une structure de production orientée vers le marché intérieur ;
- L'amorce de l'intégration des activités par l'intensification et la diversification des relations d'échanges interbranche. Dit autrement, l'articulation verticale de différentes branches de l'industrie en vue de permettre aux effets multiplicateurs (de l'emploi, d'investissement, etc.) de produire au maximum ;
- L'accroissement des capacités d'accumulation et leur généralisation à l'ensemble des secteurs à partir de l'industrie ;
- Enfin, le changement du schéma de répartition des revenus en vue de réaliser la justice sociale.<sup>1</sup>

**I.1.1.3 Les résultats limités de la S.A.D**<sup>2</sup>

Bien que cette stratégie paraisse cohérente, elle n'en demeure pas moins qu'elle présente un certain nombre de faiblesse que l'on peut résumer essentiellement à travers les points suivants :

- a- Quelle que soit la manière dont on aborde l'étude des problèmes économiques de l'Algérie, le problème du chômage demeure la toile de fond qui domine tous les autres. Penser à l'industrie algérienne sans avoir notamment à l'esprit cette donnée fondamentale du problème équivaldrait à ne pas faire preuve de réalisme.  
Or, cette stratégie repose sur l'utilisation d'un haut niveau de technologie et par conséquent sur la substitution du capital technique au travail. Ainsi ce type de procédé ne favorise pas la création d'un grand nombre de poste de travail bien au contraire, l'aspect « création d'emploi/chômage » est ainsi complètement occulté.
- b- Cette haute capitalisation sur laquelle est basée cette stratégie nécessite des ressources financière très importantes. L'Algérie, pays sous développé, ne dispose pas de ressources internes suffisantes pour financer un tel dispositif industriel et doit donc opter pour un financement complémentaire d'investissement par un endettement considérable.
- c- La mise en œuvre de technologie qui était peu maîtrisée au début du processus de construction du système industriel, la constitution du collectif de travailleurs le plus souvent sans expérience industrielle préalable étant donné le caractère rural de la société algérienne et la faiblesse initiale, voire l'inexistence de capacités nationales en

---

<sup>1</sup> Idem

<sup>2</sup> OUSSADI, D .op. Cit. p. 28.

matière d'engineering, de travaux et de fabrication de biens d'équipement, sont autant d'aspects qui menaçaient sérieusement la conduite du processus industriel et la réalisation des objectifs poursuivis.

La politique industrielle de l'Algérie est apparemment cohérente, un effort considérable d'investissement, une méthode d'industrialisation avérée, l'utilisation des techniques les plus perfectionnées, des usines réalisées en nombre impressionnant, en un mot un bilan satisfaisant. Mais la confrontation de ce bilan aux conditions réelles soulève des problèmes liés à la non maîtrise du processus d'industrialisation.

Les difficultés relatives au processus de développement engagé par l'Algérie dans le cadre de la stratégie algérienne de développement et pouvant remettre en question l'objectif affiché d'indépendance économique, peuvent être résumés dans les grands axes suivants :

- La « fuite en avant » du secteur des hydrocarbures pour soutenir le rythme des investissements et donc la tendance à l'externalisation de la mise en valeur des hydrocarbures ;
- La régression de la part de l'industrie dans la production intérieure brute par rapport à l'importance et au volume des investissements qui lui sont consacrés, révèle dès lors l'inefficacité du système industriel (hors secteur des hydrocarbures) ;
- La faiblesse relative qui caractérise l'utilisation des capacités installées (entre 40% et 60%), laisse entrevoir une difficile montée en production (cette sous utilisation des capacités installées augmentait les frais généraux et entraînait des pertes d'exploitation) ;
- La dépendance technologique et l'impératif de la maîtrise de la technologie pose le problème de l'efficacité du système productif industriel ;
- L'incapacité de l'agriculture non seulement à dégager un surplus permettant de relayer le surplus énergétique et minier, mais aussi à satisfaire les besoins nutritionnels de la population ;<sup>1</sup>
- La non-montée en production du secteur industriel (hors hydrocarbure) et l'incapacité de l'agriculture réagissant à leur tour sur le secteur des hydrocarbures et contribuent, conjointement aux stratégies pernicieuses des multinationales, à le pousser d'avantages vers une mise en valeur internationale. La contrainte de financement de la mise en place du secteur industriel et de financement des importations de produits agricoles par le secteur des hydrocarbures implique, à son tour, un accaparement par celui-ci des ressources financières disponibles pour le financement des investissements publics planifiés ;
- Enfin, le recours dans les proportions importantes au financement extérieur pour la mise en place du système productif industriel a pour conséquence une dette extérieure qui prend de l'importance.

---

<sup>1</sup> OUSSADI, D. op.cit. p. 29,30.

## **CHAPITRE I Les réformes économiques et la transition vers l'économie de marché**

Les contraintes citées ci-dessus paraissent être à l'origine des difficultés constatées et sont en même temps révélatrices de l'incapacité du système productif algérien à se reproduire à partir de lui-même. <sup>1</sup>

### **I.1.2 Analyse des plans successifs 1967-1989**

#### **La première phase <sup>2</sup>**

Elle s'est distinguée par l'existence de trois plans de développement dont l'industrialisation s'est taillé la part du lion.

##### **I.1.2.1 Plan triennal (1967-1969)**

Ce plan fut conçu comme l'amorce d'une véritable planification, il avait pour but de commencer à réaliser les objectifs arrêtés dans le cadre des perspectives, mais surtout de préparer les administrations à l'effort de développement. Son objectif fut la mise en place de supports techniques et institutionnels en vue de rendre opérationnelle la stratégie de développement à long terme.

**Tableau (I.1) : Répartition des investissements pour la période allant de 1967 à 1969 en milliards de DA et en pourcentage**

<b>secteurs</b>	<b>Plans triennal 1967-1969</b>	
	<b>En milliard DA</b>	<b>En pourcentage %</b>
<b>agriculture</b>	<b>1869</b>	<b>16.87</b>
<b>industrie</b>	<b>5400</b>	<b>48.73</b>
<b>Infrastructure</b>	<b>1537</b>	<b>13.87</b>
<b>Education</b>	<b>1039</b>	<b>9.38</b>
<b>Autres secteurs</b>	<b>1236</b>	<b>11.15</b>
<b>Total</b>	<b>11081</b>	<b>100</b>

**SOURCE : JC MARTENS ; Op cit ; p 49**

L'industrie se tailla la part du lion avec un taux de 50 % d'investissement total du plan triennal (9.124 milliards de DA), principalement les hydrocarbures, la pétrochimie,

la sidérurgie et la mécanique : ces branches représentaient 83.3 % du total des investissements industriels du plan triennal, dont 50 % pour les seuls hydrocarbures qui s'est traduit par le déchainement d'un grand nombre de projets de base (hydrocarbures-mécaniques), ses buts étaient :

- Le lien vertical entre les différentes branches de l'industrie et l'intégration de l'agriculture dans l'industrie.
- La concentration sur le rôle de l'industrie en le rendant le moteur essentiel pour les autres activités d'administratives.

<sup>1</sup> OUSSADI, D. op.cit, p. 30.

<sup>2</sup> SEHAB, H. le conflit entre le tourisme et l'industrie dans la Daïra de Skikda [en ligne], Mémoire en vue de l'obtention du diplôme de Magister, université Badji Mokhtar, Annaba, p15.format PDF. Disponible sur biblio.univ-annaba.dz (consulté le 09 /09/2017).

**Tableau (I.2) : Evolution des investissements effectués par le trésor dans le secteur industriel et énergétique (en millions de DA)<sup>1</sup>**

Années	Investissements
1963	97.5
1965	108.80
1967	258.50
1968	418.20
1969	680.00

**SOURCE : OUSSADI, D ; Op. CIT ; p 21**

On remarque que le montant des investissements dans le secteur industriel et énergétique double d'année en année.

En ajoutant les investissements hors trésor aux 680 millions de DA de 1969 on aboutit à la somme de 3594 millions de DA pour le programme d'équipement industriel, dont la moitié pour les hydrocarbures.

Le véritable décollage industriel, consécutif aux mesures destinées à renforcer l'indépendance économique et à la mise en place des premiers jalons de l'industrie lourde, se situe à la fin de l'année 1968 et surtout à partir de 1969. A cette époque, la production industrielle a commencée à augmenter de manière conséquente même si dans de nombreux cas, elle n'a pas suffi à satisfaire une demande en hausse constante pour l'ensemble des biens industriels.

S'il paraît que le plan triennal était un plan aux dimensions et aux objectifs modestes comparativement aux plans suivants, il n'en demeure pas moins qu'il a servi de cadre aux impulsions qui ont donné comme conséquence le « décollage » industriel enregistré à partir de 1968.<sup>2</sup>

À noter que cette planification n'a pas suivi aveuglement la première ligne qui lui avait été tracée, car certains objectifs n'ont pas pu être atteints dans les délais voulus, par exemple à la fin de 1969 on estimait à Alger que le plan triennal 1967-1969 avait été réalisé dans la proportion de 66 %. L'inexpérience avait faussé l'instrument.

### **I.1.2.2 Le premier plan quadriennal (1970-1974) <sup>1</sup>**

Le plan quadriennal constitue le premier plan de développement au sens propre du terme. Son objectif fondamental est de créer les conditions qui permettraient de fournir un emploi durable à l'ensemble de la population masculine active en 1980. Dans le message de la

<sup>1</sup> OUSSADI, D. Op.cit. p. 21

<sup>2</sup> Ibid. p.22

<sup>1</sup> OUSSADI, D. op.cit, p. 23,24.

## **CHAPITRE I Les réformes économiques et la transition vers l'économie de marché**

présentation du plan, le président Boumediene déclarait « si le plan quadriennal peut paraître ambitieux puisqu'il fixe un taux de croissance de production de 9% et implique des investissements publics, de 27 milliards de dinars avec un financement essentiellement d'origine nationale.

La réalisation de ce plan doit suivre une série de principes :

- Le renforcement de l'indépendance économique par la diversification des échanges extérieurs et le recours aux investissements étrangers comme appoint aux moyens nationaux et jamais comme facteurs dominants ;
- L'établissement de nouveaux rapports de production pour la construction d'une société socialiste ;
- La maîtrise et le contrôle des circuits de distribution et du commerce extérieur ;
- La mobilisation des travailleurs fondée sur leur adhésion et leur association à tous les aspects de la vie économique ;
- L'industrialisation qui est placée en premier rang des facteurs de développement prioritaire de l'industrie de base, la fabrication des biens nécessaires au développement des différents secteurs de l'économie engendrant un mouvement de croissance auto-entretenu ;
- La mobilisation des ressources fondées sur l'accroissement des capacités d'accumulation, le renforcement de l'austérité et l'aménagement des circuits de collecte.

Il est à noter que ce plan a donné (tout comme le plan triennal beaucoup d'importance à l'industrie lourde et notamment des hydrocarbures comme le montre le tableau suivant :

**Tableau (I.3) : Répartition des investissements de la période allant de 1970 à 1974 en milliards de DA et en pourcentage <sup>1</sup>**

secteurs	Le premier plan quadriennal 1970-1974	
	En milliard de DA	En pourcentage %
Agriculture	4140	14.8
Industrie	12400	44.7

<sup>1</sup> SEHAB, H. op.cit, p. 16

## **CHAPITRE I Les réformes économiques et la transition vers l'économie de marché**

Infrastructure	2307	8.3
Education	3310	11.09
Autres secteurs	5583	20.07
total	27740	100

**SOURCE** : OUSSADI. D ; Op. CIT ; P23, 24

L'industrie continua d'avoir la plus belle part avec 12400 millions de dinars soit 44,7 % du total d'investissements du plan ;

La pétrochimie avait absorbé 4573 millions de dinars, soit 36 % du total des investissements industriels ;

La sidérurgie a bénéficié de 1900million de DA, soit environ 15 % du total d'investissements industriels ;

L'industrie mécanique a bénéficié de 1275 millions de DA, soit 10 % ;

Ce plan s'intéressait à l'équipement des pôles industriels littoraux ; complexe d'El-Hadjar à Annaba ; la sidérurgie, le pôle d'Arzew et de Skikda ; l'hydrocarbure et la pétrochimie- la zone industrielle à Rouïba a passé de 600 à 7000 emplois et à El Reghaya ; la mécanique et l'électricité.

L'achèvement de la mise en place des industries en substitution pour lesquelles la participation du secteur privé est notable.

Il a réservé une bonne place au secteur du textile avec l'entrée de production de cinq complexes ; Draa ben khedda, Oued Tlélat, El Karma, Batna et Constantine.

### **I.1.2.3 Le deuxième plan quadriennal (1974-1978) :<sup>2</sup>**

Il est globalement la continuation du précédent plan et les priorités accordées aux deux plans sont restées les mêmes, ils se distinguent par le montant des investissements planifiés (largement stimulé par la hausse du prix d'exportation du pétrole).cette période était consacrée à réaliser tout ce qui n'était pas achevé durant la période précédente.

**Tableau (I.4) : Répartition des investissements de la période allant de 1974 à 1978 en milliards de DA et en pourcentage<sup>1</sup>**

Les secteurs	Le deuxième plan quadriennal 1974-1978	
	En milliards de DA	En pourcentage %
Agriculture	12005	10.9
Industrie	48000	43.4
Infrastructure	15521	14

<sup>2</sup> Ibid. p. 17

<sup>1</sup> SEHAB H, op.cit. p.17

## CHAPITRE I Les réformes économiques et la transition vers l'économie de marché

<b>Education</b>	<b>9947</b>	<b>9</b>
<b>Autres secteurs</b>	<b>24784</b>	<b>22.7</b>
<b>total</b>	<b>110784</b>	<b>100</b>

SOURCE : Ibid. ; p 17

Le secteur industriel a bénéficié de 48000 millions de DA soit 43.4 % du total des investissements, principalement ;

La pétrochimie avait absorbé 195000 millions de dinars, soit 40.26 % du total des investissements industriels ;

La sidérurgie a bénéficié de 5865million de DA, soit 12.21 % du total d'investissements industriels ;

L'industrie mécanique a bénéficié de 6238 millions de DA, environ soit 13 % ;

Ce qui l'a distingué est l'expansion de l'industrie dans les zones intérieures en haut plateau et le Tell ;

Dans son implantation la priorité a été donnée à l'est et l'ouest du territoire national afin de réaliser l'équilibre régional et l'expansion de la production et du développement à travers tout le territoire national.

Ce qui a été marqué dans cette phase est :

- L'intérêt à l'hydrocarbure en première priorité, car il était une importante source de financement pour l'Etat notamment en devise.
- L'intérêt à l'industrie de base qui a bénéficié par 2/3 du total d'investissements industriels par contre, à l'industrie légère qui a été marginalisée.
- Etablissement environ de 500 unités industrielles dans le pays.
- Le renforcement des infrastructures du pays par la construction des aéroports et des routes.
- L'endettement extérieur de 4.2 milliards DA pour financer le reste du développement des deux plans quadriennaux.
- Elle a produit plusieurs déséquilibres apparus à la fin des années soixante- dix et au début des quatre-vingt ; Le niveau de vie a très peu progressé, des tensions (habitat par exemple) se sont manifestées, la dépendance alimentaire devenant inquiétante (l'agriculture stagne).

**I.1.2.4 Conséquences des plans quadriennaux :** la mise en œuvre de cette réforme a eu de graves conséquences, entraînant :

- La suppression de fait de l'autonomie financière des entreprises ;
- La lourdeur administrative (système d'autorisation) et l'assèchement de la trésorerie des entreprises publiques, rendant difficile leur fonctionnement ;
- En 1973, le principe de l'autofinancement fut réhabilité mais limité aux seuls investissements de renouvellement.
- A partir de 1976, les entreprises publiques pouvaient utiliser leur fonds propres pour financer aussi bien les investissements de croissance ou d'extension, sachant la très faible capacité réelle d'autofinancement des entreprises publiques, il a été décidé de

## **CHAPITRE I Les réformes économiques et la transition vers l'économie de marché**

réduire le taux de l'impôt sur le BIC de 60 % à 40% lorsque les bénéficiaires sont affectés, au cours de l'exercice de réalisation des investissements. <sup>1</sup>

**Tableau (I.5) : Investissements publics de 1967 à 1979 en milliards de DA <sup>2</sup>**

	PLAN 1967-1969	Plan 1970-1973		plan 1974-1977		Plan 1978- 1979
TOTAL	Réalisation s	Réalisation s	Objectif s	Réalisation s	objectif s	réalisation s
Agriculture	9.1	36.2		93.2		106
Industrie	1.6	4.3	4	8.9	12	3.2
	4.7	20.8		63.1	48	66

Source : Idem

Le taux d'investissement brut est élevé depuis 1970 il dépasse en moyenne 35% et atteint 46% en 1978-1979 avant d'amorcer un déclin. Les performances de l'investissement sont remarquables dans la décennie 70. L'industrie s'accapare d'une part importante de l'investissement : 52% en 1970-1973, 43.4% en 1974-1977 et 62% en 1978-1979.

A l'intérieur du secteur secondaire l'industrie de base reste dominante par des investissements de l'ordre : 88.7% en 1967-1969, 86% en 1970-1973, 88% en 1974-1977 et 78% en 1978-1979. En pratique cinq branches (la sidérurgie, les hydrocarbures, les matériaux de construction, la construction mécanique et l'équipement électrique et électronique) représentent par 5 sociétés nationales, réalisant le gros de l'investissement industriel public.

### **2ème phase (1980-1989) <sup>3</sup>**

Cette phase s'est déroulée au temps des changements radicaux connus par l'Algérie dans le domaine politique et économique caractérisé par l'ouverture à l'économie de marché, le recul des investissements et l'autorisation d'importation sans restriction. L'Etat algérien a évalué son expérience d'industrialisation en se basant sur l'actualité économique et politique à fin de corriger les négatifs et éviter les déséquilibres en mettant des changements structurels géants plus adéquats à la réalité économique et à la concurrence. Ses objectifs sont précisés dans les deux plans quinquennaux.

#### **I.1.2.5 Le premier plan quinquennal (1980-1984) <sup>1</sup>**

Il a été planifié afin de répondre aux besoins sociaux du pays, parmi ses buts c'était le début de la restructuration du secteur industriel en 1981 dans le but de décomposer les sociétés industrielles géantes à cause de leurs gestions difficiles et de préciser leurs rôles économiques par exemple : la société géante SONATRACH a été divisée en 13 institutions

<sup>1</sup> AMDAOUD, M. Les réformes économiques et la restructuration des entreprises publiques en Algérie, mémoire de maîtrise en sciences économiques, Tizi-Ouzou : Université Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou, FSEGC ,2008.p.5

<sup>2</sup> Idem.

<sup>3</sup> SEHAB, H. op.cit .p.18

<sup>1</sup> SEHAB, H. op.cit, p. 18

## **CHAPITRE I Les réformes économiques et la transition vers l'économie de marché**

spécialisées, cette opération a inclus 60 sociétés nationales ont été divisées à environ 200 nouvelles institutions spécialisées nationales et régionales.

L'Etat a suivi la politique d'austérité stricte et a donné la propriété à l'investissement dans le secteur agricole au temps qu'il avait intéressé aux pôles industriels intérieurs tels que : Constantine, Tiaret, le dépeuplement de l'industrie dans les zones sahariennes telles que Ghardaia, Touggret et Biskra, dans les zones montagnards notamment la zone des Ouarés en s'intéressant à l'industrie manufacturière.

Les buts du plan peuvent être résumés dans le domaine industriel comme suit ;

- ❖ Le redoublement d'efforts pour compléter le reste des programmes des périodes précédentes plus rapidement à moins coûts pour rattraper le retard amassé dans certains secteurs.
- ❖ La recherche d'une intégration de prochains projets et une participation plus étendue des capacités nationales.
- ❖ Donner la priorité aux activités qui contribuent au développement de l'agriculture, de l'irrigation et du logement d'une part et répondre aux besoins nationaux de produits de première nécessité d'autre part.
- ❖ L'utilisation rationnelle d'énergie nationale et la maîtrise de nouveaux programmes pour développer les capacités nationales.
- ❖ L'incorporation optimale des moyens en améliorant les outils de la gestion, le développement de l'information industrielle et de la fonction de maintenance en promotionnant l'opération de la formation.
- ❖ Le développement de petites et moyennes industries et l'encouragement de la constitution des industries consolidaires.

### **I.1.2.6 Le second plan quinquennal (1985-1989) <sup>1</sup>**

Il est apparu dans une période qui s'est caractérisée par des challenges et des nouvelles données parmi eux :

- ❖ Une baisse des revenus du pays en devise notamment en 1986 due à une baisse inattendue du prix du pétrole dans les marchés internationaux.
- ❖ Un recul des taux de développement économique.
- ❖ Le début des réformes économiques dans le pays dans tous les domaines.

---

<sup>1</sup> SEHAB, H op.cit, p.19

Les objectifs du deuxième plan quinquennal concernant le secteur industriel peuvent être cités dans les points suivants :

- ✓ Veiller à ce que le reste des programmes soit accompli.
- ✓ La pérennité du secteur industriel comme un secteur principal.
- ✓ La prise en considération des exigences de l'aménagement du territoire en réduisant les percussions du déséquilibre résultant de la concentration des activités industrielles dans les centres urbains et les zones côtières.
- ✓ La continuité de concrétiser les objectifs soulignés dans la charte nationale qui vise à assurer une vie décente pour tous les citoyens.
- ✓ Le choix d'une technologie efficace pour créer des postes de travail, mais non concurrente surtout dans les domaines dépourvus de tout caractère stratégique.

### **I.1.2.7 Évaluation de la stratégie des deux plans quinquennaux<sup>2</sup>**

Après la seconde guerre mondiale, la stratégie de croissance balancée est conseillée à des pays d'Afrique ayant une faible productivité de travail et un revenu par tête dérisoire à l'origine d'un cercle vicieux de la pauvreté.

Cette analyse des conditions de mise en œuvre d'une croissance balancée possède un intérêt plus académique qu'opérateur et sert d'avantage la formulation d'une théorie de développement que la praxis économique.

Toutefois, pour les experts de la question, les conditions de mise en place du modèle de croissance balancée n'était pas réunies de 1979 à 1980 en Algérie, comparativement aux rares pays ayant servi de terrain de prédilection à cette théorie.

En effet, dans cette période l'Algérie

- ❖ N'est pas une économie dualiste ou coexiste un secteur urbain moderne et un secteur rural de substance.
- ❖ Le revenu par tête en Algérie atteint 2140 dollars en 1980 et dépasse de loin celui des pays à faible pouvoir d'achat (Ghana, Jamaïque...)
- ❖ Possède une structure des immobilisations déséquilibrées au profit de l'industrie lourde supposée entraînant pour le développement.

Le modèle de croissance balancée est assis sur des investissements résultant des calculs d'avantages comparatifs et donc de l'ouverture sur le commerce international. Ce pendant, ces données en 1979 n'étaient pas réunies en Algérie aussi bien au plan économique qu'institutionnel.

Du point de vue juridique, en Algérie, l'expert n'est curieusement pas libre et fait objet de contrôle inhérent au régime du monopole d'Etat sur le commerce extérieur.

---

<sup>2</sup> AMDAOUD, M. op.cit, p.5

## **CHAPITRE I Les réformes économiques et la transition vers l'économie de marché**

Un plan économique, le dirigisme suscite un taux de change insensé et déforme le système des prix consolidant ainsi l'économie souterraine et érodent la valeur du dinar.

En 1979-1980, les recettes extérieures s'accroissent de plus 50% en dépit de la suspension des livraisons de gaz à la ferme EL paso et les avoirs en devises gonflent de 1.8 à 3.4 milliards de dollars mais ce boom est éphémère.

A partir de 1982 surgissent des diminutions des revenus d'exportation du pétrole brut, malgré ces signaux négatifs, le pouvoir politique au lieu d'entamer des ajustements en l'absence d'une forte restriction sur les ressources en devises préfère paradoxalement sa fuite en avant et de soutenir que l'Algérie n'est pas concernée par la récession mondiale.

C'est le secteur des infrastructures économiques qui aux cotés des dépenses de prestige, consomment l'essentiel des budgets au détriment des branches de production.

Globalement, le retournement de l'évolution économique, au début des années 80 est le produit, non seulement d'un recul du taux d'investissement mais aussi de la déstabilisation du tissu économique existant.

La survenance brutale en 1980 d'une dépression du marché pétrolier et d'une baisse du cours du dollar alourdissant la ponction du service de la dette étrangère sur les recettes en devises, semant ainsi une certaine panique dans la sphère dirigeante, habitué à la gestion facile.

C'est dans ce contexte qu'un groupe de hauts fonctionnaires de l'Etat songe à entreprendre une réforme de l'économie s'exprimant dès 1986-1987.<sup>1</sup>

### **I. 1.3 Les plans annuels (1990-1993) <sup>2</sup>**

Suite aux données économiques de l'Algérie( l'accumulation de la dette extérieure, les pressions du fonds monétaire international (FMI) et l'augmentation des besoins du marché de la consommation nationale), les autorités étaient dans l'obligation de retourner vers la politique des hydrocarbures avec une utilisation optimale de ses revenus dans les domaines productifs ainsi que la libération de la machine économique de l'emprise de l'administration , de la bureaucratie et de la transition de l'économie planifiée vers l'économie de marché. Pour cela, elle a adopté une certaine réforme présentée dans la prise d'un ensemble de lois économiques depuis 1987, qui a mis l'accent sur la décentration de la gestion, elle s'est caractérisée également par l'adoption de plans annuels de 1990 et l'annulation des plans à court terme qui sont devenus non valables.

#### **I.1.3.1 Objectifs des plans annuels <sup>1</sup>**

- Placer des orientations à moyen terme concernées par les politiques sectorielles.

---

<sup>1</sup> AMDAOU, M. op.cit, p. 12

<sup>2</sup> SEHAB, H, op.cit, p.19

<sup>1</sup> Idem.

## **CHAPITRE I Les réformes économiques et la transition vers l'économie de marché**

- Les plans annuels se basaient sur l'industrie et les services pour que les hydrocarbures ne soient pas la seule source de la devise.
- La poursuite des programmes d'eau et le remuement des programmes du logement et celle du secteur d'agriculture pour encourager l'industrie à doubler sa production (l'industrie de préparation).
- L'encouragement de petites et moyennes industries (PMI) notamment dans des zones déshéritées.

### **I.1.4 Après 1994 <sup>2</sup>**

Après 1994, l'Algérie s'est retrouvée incapable de payer ses dettes extérieures pour la première fois dans son histoire ce qui l'a obligé à suivre les instructions du fonds monétaire international(FMI), la plus importante est la vente de plusieurs sociétés étatiques, l'annulation du monopole et du renforcement des produits de première nécessité, le recul du rôle de l'Etat dans le cautionnement des problèmes sociaux et l'ouverture de l'exportation.

## **I.2 Les plans présidentiels (2000-2009)**

### **I. 2.1 Le plan de soutien à la relance économique (PSRE 2000-2004)<sup>3</sup>**

Le PSRE représente une enveloppe budgétaire de près de 7 milliards de dollars soit 525 milliards de dinars. Les objectifs visés étaient d'atteindre un taux de croissance annuel de 5% à 6% sur les prochaines quatre années, réduire le chômage, accroître la disponibilité des logements et relancer la consommation.

Concrètement, les principales mesures ont été la relance des travaux à l'aérogare d'Alger, la séparation des services de la poste de ceux de Tlemcen, la mise en place d'un réseau cuber parc, on y trouve également l'ouverture du capital des compagnies aériennes « Air Algérie » et maritime « CNAN », l'allégement des dettes des communes, la signature de l'accord d'association avec l'union européenne (UE) et l'ensemble des mesures de soutien à l'investissement et cela en faveur du grand sud.

**Tableau (I.6) : Les composants du programme de soutien à la relance économique (2000-2004)<sup>1</sup>**

<b>Les composants du programme</b>	<b>Période : 2001-2004</b>
<b>Agriculture</b>	65 milliards DA
<b>Pêche et ressources halieutiques</b>	9.5 milliards DA

<sup>2</sup> Idem

<sup>3</sup> HADJAR, A. l'entreprise et la relance économique [en ligne] mémoire de magister en management. Université d'Oran, 2011, format PDF. Disponible sur : [www.memoireonline.com](http://www.memoireonline.com).

<sup>1</sup>Idem.

<b>Le développement local</b>	113 milliards DA
<b>Emploi et protection sociale</b>	16 milliards DA
<b>Equipements structurants du territoire :</b>	142.9 milliards DA
-infrastructures hydrauliques	31.3 milliards DA
-infrastructures ferroviaires	54.6 milliards DA
-travaux publics	45.3 milliards DA
-télécommunication	10 milliards DA
-sécurité des points d'entrée portuaires, aéroportuaires et terrestres	1.7 milliards DA
<b>Revitalisation des espaces ruraux de montagne, des hauts plateaux et oasiens :</b>	67.6 milliards DA
-Environnement	6.1 milliards DA
-Energie	16.8 milliards DA
-Agricultures	9.1 milliards DA
-Habitat	35.5 milliards DA
<b>Développement de ressources humaines :</b>	90.3 milliards DA
- Education nationale	27 milliards DA
-formation professionnelle	9.5 milliards DA
-Enseignement supérieur	18.9 milliards DA
-Recherche scientifique	12.38 milliards DA
<b>Santé et population</b>	14.7 milliards DA
-Jeunesse et sports	4 milliards DA
-Culture et communication	2.3 milliards DA
-Affaires religieuses	1.5 milliards DA

**SOURCE : HADJAR. A Op ; cit**

### **I.2.1.1 Les résultats de ce plan 2001 /2004 <sup>2</sup>**

- 800000 logements réalisés ;
- Richesse nationale de 48 à 84 milliards de dollars ;
- taux de chômage ramené de 30% à 17% ;
- Revenu par habitant passé de 1623 dollars à 2600 dollars ;
- la dette extérieure a été réduite de 29 milliards de dollars à 18 milliards de dollars en 2004 ;
- la banque d'Algérie, enregistre une dette extérieure de l'ordre de 21 milliards de dollars en 2004.

### **I.2.2 Le plan de relance économique (PRE 2005-2009) <sup>1</sup>**

Ce programme avait été lancé par le président de la république le 7 avril lors de la conférence nationale des cadres de l'Etat.

Initialement de 55 milliards de dollars soit 4200 milliards de DA, il a été réévalué à 60 milliard de dollars.

Ce programme s'articule sur quatre grands axes :

<sup>2</sup> Idem.

<sup>1</sup> Idem.

## **CHAPITRE I Les réformes économiques et la transition vers l'économie de marché**

- La poursuite de l'amélioration des conditions de vie du citoyen.
- Le développement des infrastructures de base.
- La modernisation du secteur public.
- Le développement des nouvelles technologies

**Tableau(I.7) : Les composants du plan de relance économique.**

<b>Les composants du programme</b>	<b>Période 2005-2009</b>
<b>Dépenses d'équipement et d'aides aux entreprises</b>	500 milliards DA
<b>Mobilisation de crédits extérieurs</b>	3 à 4 milliards de dollars
<b>Fonds de partenariats</b>	22,5 milliards DA
<b>Renforcements du fonds de promotion de la compétitivité</b>	+ 2 milliards DA
<b>Aménagement de zones industrielles</b>	2 milliards DA
<b>Fonds spécial de développement des régions du sud</b>	12 milliards DA

Source: HADJAR, A. op.cit.

### **I. 2.2.1 Résultats du plan 2005-2009<sup>2</sup>**

- Réalisation d'un million de logements ;
- Réalisation de 17 hôpitaux et 55 polycliniques ;
- Réalisation de 1280projets pour l'AEP (alimentation en eau potable), alimentation en gaz de 965000 foyers et le raccordement du réseau électrique de 397700 foyers ;
- Richesse nationale de plus de 100 milliards de dollars
- Revenu par habitant de plus de 3000 dollars ;
- Une dette extérieure ramenée à moins de 10 milliards de dollars ;
- Des investissements étrangers et nationaux de l'ordre de 40 milliards de dollars ;
- Taux de chômage de 10 %.

### **I.2.3 Le programme complémentaire de développement des hauts plateaux<sup>1</sup>**

Ce programme a été lancé en septembre 2005 par le président de la république, il recouvre un montant de 620 milliards de da, dont 288.5 milliards destinés à l'amélioration des conditions de vie dans le secteur de l'habitat, l'éducation nationale, la formation professionnelle et l'enseignement supérieur, la santé, l'emploi et la solidarité nationale.

<sup>2</sup> Idem.

<sup>1</sup> AMDAOUD, M op. cit. 37

## **CHAPITRE I Les réformes économiques et la transition vers l'économie de marché**

La deuxième tranche financière de l'ordre de 233 milliards de dollars a été destinée à la promotion du développement économique, une troisième tranche de 189 milliards de DA au renforcement des services publics, une quatrième de 36.8 milliards de DA aux programmes communaux de développement et Une cinquième de 29 milliards de DA pour le lancement du chantier de la réalisation de la nouvelle ville de bougherzoul.

Ce programme comme celui arrêté pour la région du sud vise essentiellement à atténuer le déséquilibre régional et garantir le droit à l'égalité dans le développement

### **I.2.4 Programmes spécial complémentaire de développement pour les wilayas du sud<sup>2</sup>**

C'est un programme d'une enveloppe de 250 milliards de DA élaboré selon les directives du président de la république et concerne dix wilaya (Adrar, Laghouat, Biskra Bechar, Tamanrasset, Ouargla, Illizi, Tindouf, El oued et Ghardaïa ) cette enveloppe est venue s'ajouter à une de 50 milliards de DA destiné au lancement de l'eau potable sur plus de 700 kilomètres de l'importante nappe de Ain Salah vers la ville de Hassi Messaoud dans le cadre de la préservation de ce champ pétrolier, ce qui amène aussi l'enveloppe décidée dans le cadre du programme spécial pour le développement du sud à un total de 377 milliards de DA s'ajouter ainsi à des crédits supérieur à 300 millions de DA déjà consentis dans le programme quinquennal 2004-2009.

### **I.2.5 Plan quinquennal 2010-2014**

Il s'agit du troisième programme d'investissement public engagé par l'Etat Algérien depuis l'année 2001.

Le nouveau plan quinquennal implique un engagement financier de l'ordre de 286 milliards de dollars, soit 21.214 milliards de dinars, dont bénéficieront pratiquement tous les secteurs avec un intérêt particulier pour les projets structurants et ceux du secteur économique dont le but fondamental est la réduction de la dépense des hydrocarbures.<sup>3</sup>

Ce programme quinquennal est orienté autant vers le développement humain, l'amélioration des conditions sociales des citoyens, que le développement « prioritaire » de vastes régions du pays, notamment les Hauts-Plateaux, devenu « l'épine dorsale » du développement futur de l'Algérie.<sup>1</sup>

- 130 milliards de dollars pour le parachèvement des anciens projets (rail, route, eau...)
- 156 milliards de dollars pour les nouveaux projets (11.534 milliards de DA)

1-Développement humain : plus de 40% des ressources pour améliorer le développement humain.

- 5.000 établissements de l'éducation nationale dont :

---

<sup>2</sup> Idem.

<sup>3</sup> Le plan quinquennal 2010-2014[en ligne]. Disponible sur : [www.Algérie-dz.com](http://www.Algérie-dz.com).

<sup>4</sup>Les grands axes du programme quinquennal 2010-2015 [en ligne].disponible sur : [portail.cder.dz](http://portail.cder.dz). (Consulté le 22/09/2017)

- 1.000 collèges ;
- 850 lycées ;
- 600.000 places pédagogiques universitaires ;
- 400.000 places d'hébergement pour les étudiants ;
- Plus de 300 établissements de formation et d'enseignements professionnels.
- Plus de 1.500 infrastructures de santé dont :
  - 172 hôpitaux, 45 complexes spécialisés de santé ;
  - 377 polycliniques, 70 établissements spécialisés pour handicapé.
  
- millions de logements : 1.2 millions seront livrées durant le quinquennat, le reste avant la fin 2014 ;
- Raccordement d'un million de foyers au réseau du gaz naturel ;
- Alimentation de 220.000 foyers ruraux en électricité ;
- Amélioration de l'alimentation en eau potable : réalisation de 35 barrage, 25 systèmes de transfert d'eau, achèvement de toutes les stations de dessalement de l'eau de mer en chantier ;
- Plus de 5.000 infrastructures pour la jeunesse, dont : 80 stades, 160 salles polyvalentes, 400 piscines, plus de 200 auberges et maisons de jeunes ;
- Importants programmes pour les moudjahidines, affaires religieuses, cultures et communication.

### 2-Infrastructure de base et structure publique :<sup>2</sup>

- 40% des ressources pour le développement des infrastructures de base et amélioration du secteur public ;
- 3.100 milliards de DA destinés au secteur des transports en vue de moderniser et étendre le chemin de fer, d'améliorer le transport urbain (tramways à travers 14 wilayas d'Algérie) et de moderniser les infrastructures aéroportuaires ;
- Près de 500 milliards de DA pour l'aménagement du territoire et de l'environnement ;
- Près de 1800 milliards de DA pour l'amélioration des moyens et des prestations des collectivités locales, du secteur judiciaire et des administrations de régulation fiscale, commerciale et du travail ;
- 1.500 milliards de DA destinés à l'appui au développement de l'économie nationale, avec 1.000 milliards de DA affectés aux soutiens du développement agricole et rural ;
- 150 milliards de DA destinées à la promotion de la PME à travers la réalisation des zones industrielles, de soutien public à la mise à niveau ainsi que la bonification des crédits bancaires pouvant atteindre 300 milliards de DA ;
- Plus de 2000 milliards de DA de crédits bancaires bonifié par l'Etat destinés au développement industriel : réalisations de nouvelles centrales électrique, développements de l'industrie pétrochimique, modernisation des entreprises publiques ;
- 350 milliards de DA destinés à l'encouragement de la création d'emploi : accompagnement à l'insertion professionnelle des diplômés, soutenir la création de

---

<sup>2</sup> [www.algérie-dz.com](http://www.algérie-dz.com).

micro-entreprises, financer les emplois d'attentes (objectifs création de 3.000.000 d'emploi) ;

- 250 milliards de DA destinés au développement de l'économie de la connaissance à travers le soutien à la recherche scientifique et de l'usage de l'outil informatique dans tout le système national d'enseignement et dans le service public.

### **Conclusion**

En Algérie, l'industrialisation est considérée dès 1967 à la fois comme la clé de l'intégration et de l'indépendance économique, la base qui permettait un développement global et une croissance rapide, et l'instrument qui pourrait aider à transformer le secteur agricole et la société rurale.

L'industrialisation a possédé généralement des effets positifs dans le développement global, mais dans l'absence de planification d'étude approfondie, il en résulte d'effets négatifs sur l'espace urbain dont ce dernier ne peut pas supporté en produisant beaucoup de problèmes.

### **Les répercussions positives de l'industrialisation :<sup>1</sup>**

---

<sup>1</sup> SEHAB, H. op.cit, p26

## **CHAPITRE I Les réformes économiques et la transition vers l'économie de marché**

- La construction d'environ 5000 unités industrielles à travers le territoire national en formant un tissu industriel dense et divers qui avait marqué un effet important dans l'élimination des déséquilibres régionaux ainsi que dans la participation aux développements du pays.
- Le parc national s'est augmenté à plus de 1000 grandes unités industrielles.
- La création de nouvelles opportunités pour l'emploi à travers la création de 620000 postes afin d'éliminer le chômage et l'amélioration du niveau de vie pour que l'individu puisse obtenir du repos physique et psychologique.
- La réalisation de 5.6 milliards dollars par les produits locaux industriels.
- L'industrie avait couvert 40 % du besoin du marché national dans la moyenne, cette dernière s'augmentait jusqu'à 80 % et 90 % dans les textiles.
- La contribution à l'augmentation du niveau des travailleurs par des salaires élevés et des concessions sociales : tels que la sécurité sociale.etc.

### **Les répercussions négatives de l'industrialisation :**

- La non-préparation de la société algérienne à telle géante mutation industrielle avait provoqué plusieurs négatifs parmi les :
- La difficulté de la maîtrise de technologies avancées a nécessité l'appel aux experts étrangers notamment dans le domaine de maintenance.
- Le non-achèvement des projets industriels dans leur temps précis (traduisant l'impuissance des entreprises nationales dans ses réalisations ce qui a obligé une autre fois la présence d'experts étrangers.
- La non-réalisation de la complémentarité et de l'entraînement entre les différentes industries de base et les industries petites et moyennes complémentaires. L'aggravation d'ampleur de l'exode rural à chaque fois que les zones industrielles fournissaient de nouveaux postes d'emplois.
- La propagation de bidonvilles sur les terres agricoles due à des migrations successives de la population à la recherche d'emplois.
- La dépendance du produit industriel au marché extérieur et l'appui presque totalité sur l'exploitation d'un seul produit : hydrocarbures.
- L'augmentation du volume des dettes et la limitation du financement.
- L'échec de l'industrie dans la concrétisation de ses planifiés, concernant la substitution des exportations des hydrocarbures par les exportations d'autre industrie, car 95 % des exportations du pays toujours les hydrocarbures.
- La régression du taux de la main d'œuvre dans le secteur primaire de 50 % en 1967 à 23 % en 1995, en revanche que le nombre des travailleurs s'est doublé en trois (03) fois du au choix du développement qui avait priorisé l'industrie.

La recherche des solutions aux difficultés et aux problèmes rencontrés s'est orientée vers l'intervention directe et de plus en plus importante de l'Etat.

**Introduction :**

Dans le prolongement de la récupération des attributs de la souveraineté monétaire concrétisée par la création d'un institut d'émission et l'instauration de l'unité monétaire nationale, des mesures sont prises dès le lendemain de l'indépendance en vue d'édifier un système bancaire national. Les premières actions vont dans le sens, à partir des institutions existantes, de la mise en place de nouveaux instruments, l'un chargé du financement de développement, la Caisse Algérienne de Développement (CAD) et autre de la mobilisation de l'épargne, la Caisse Nationale d'Épargne et de Prévoyance (CNEP). Dans une seconde étape, à partir de 1966 l'édification du système bancaire national sera complétée par la transformation de banques privées étrangères en banques nationales à savoir la Banque Nationale d'Algérie (BNA) et le Crédit Populaire d'Algérie (CPA), la Banque Extérieure d'Algérie (BEA). Au début des années 1970, après être devenu exclusivement public, le secteur devient en outre spécialisé. IL est organisé par branches d'activités (agriculture, industrie, artisanat, hôtellerie, tourisme, BTP, énergie, le commerce extérieur) et spécialisé par entreprise. Durant cette période, on assistait à la naissance de deux autres banques publiques telles que la Banque de l'Agriculture et du développement local(BDL).

A partir de 1986, suite aux événements économiques (baisse des prix de baril du pétrole, endettement) le système bancaire a connu des modifications et de nouvelles lois telles que celles d'août 1986 et de janvier 1990.<sup>1</sup>

Ce présent chapitre a pour objet, de présenter le système bancaire algérien depuis l'indépendance à nos jours. D'abord, nous allons présenter l'évolution du système bancaire algérien dans la première section. Ensuite, nous allons présenter le programme d'ajustement structurel dans la deuxième section.

---

<sup>1</sup> Nass, A. Le système bancaire algérien : de la décolonisation à l'économie de marché. Maisonneuve et Larose/Édition inas, Paris, 2003, p.8

**II.1 L'évolution du système bancaire algérien****II.1.1 L'émergence du système bancaire national de 1962 à 1989**

Le système bancaire algérien est le produit d'un processus qui est réalisé en plusieurs étapes, après l'indépendance du pays en 1962. IL est constitué, au départ de l'héritage des institutions et structures existantes à cette date.

Par la suite, à partir plus spécialement en 1966, les modes d'organisation et de fonctionnement de ce système vont être marqués par le choix et les options politiques et économiques qui seront effectuées : Nationalisation, élargissement du secteur public au détriment du secteur privé, plan d'investissement multisectoriel centralisé, industrialisation accélérée.

La rétrospective de la formation, au plan industriel, du système bancaire distingue généralement quatre (04) grandes étapes :

- L'étape de souveraineté 1962-1965
- L'étape de nationalisation 1966-1969
- L'étape de la planification financière 1970-1985
- L'étape de pré-réforme ou de premières tentatives de réformes 1986-1989

**II.1.1.1 L'étape de la souveraineté 1962-1965**

Durant cette période on assiste à la naissance de quatre(04) institutions à savoir : Le trésor public, la Banque Centrale d'Algérie (BCA), la Caisse Algérienne de Développement (CAD) et la Caisse Nationale d'Epargne et de Prévoyance (CNEP). Et aussi la monnaie nationale.

Le trésor algérien est mis en place dès le 29/08/1962<sup>1</sup>.Le trésor a pour privilège d'émettre les pièces de monnaie métalliques.

La Banque Centrale d'Algérie a été créée le 13 décembre 1962 et succède, à partir du 2 janvier 1963 à la Banque de l'Algérie. Elle sera dotée des statuts d'un institut d'émission.

Le nouvel institut d'émission est chargé de seconder l'Etat dans ces efforts « pour ramener, orienter, protéger l'activité économique du pays, dans un sens conforme à l'intérêt national<sup>2</sup>

La caisse Algérienne de Développement a été créée en 1963 pour faire face aux tâches de la reconstruction nationale.

---

<sup>1</sup> Naas. A. Op.cit, P.11

<sup>2</sup> Ibid. P.13

La création de la Caisse Algérienne de Développement a pour objectif en premier lieu, de prendre la relève d'organisme français ayant cessé leurs activités comme :

- Le crédit foncier de France ;
- Le crédit national ;
- La caisse de dépôts et consignations ;
- La caisse nationale des marchés de l'Etat ;
- Et surtout, la caisse d'équipement et de développement de l'Algérie (CEDA).

Une loi monétaire a été promulguée le 10 avril 1964, de créer l'unité monétaire nationale, le « dinar algérien », définie par un poids d'or fin de 180 milligrammes. De ce fait « le franc algérien », qui a continué à circuler depuis l'indépendance, a été retiré de la circulation et une coopération d'échange des billets de banque, a raison d'un dinar pour un nouveau franc, a été effectué en avril 1964<sup>2</sup>.

La Caisse Nationale d'Épargne et de prévoyance a été créée le 10 août 1964 avec pour mission principale de collecter la petite épargne monétaire individuelle en vue de favoriser le crédit aux logements et aux collectivités locales<sup>3</sup>

### **II.1.1.2 Etape de nationalisation 1966-1969**

Durant cette période, l'Algérie a opté pour la création d'un système bancaire classique composé des banques commerciales algériennes, qui pour la plupart ont vu le jour à la faveur des mesures de reprises des banques étrangères décidées durant cette période (nationalisation des banques étrangères).

Ce système bancaire sera achevé par la création du crédit populaire d'Algérie, la banque nationale d'Algérie et la transformation des banques privées étrangères en banques nationales.

La création de la banque nationale d'Algérie (BNA) en 1966 par l'ordonnance n° -66-178 du 13 juin 1966 répond, en premier lieu, au souci de prendre en charge du financement du secteur socialiste.

La BNA a démarré ses activités sur la base des structures banques privées ayant cessé leurs activités comme <sup>4</sup> :

- Le crédit foncier d'Algérie et de Tunisie (CFAT) ;

---

<sup>2</sup> Ibid., P.18

<sup>3</sup> Ibid., P.24

<sup>4</sup> Ibid., P.25

- La banque nationale pour le commerce et l'industriel (BNCI) ;
- Le crédit industriel et commercial ;
- La banque de Paris et des Pays- Bas ;
- Le comptoir d'escompte de Mascara.

Le crédit populaire d'Algérie (CPA), crée le 29 décembre 1966. Les structures du CPA ont été renforcé par la reprise de<sup>1</sup> :

- Le crédit lyonnais ;
- La société générale ;
- La Barclay's bank limited ;
- Le crédit du nord ;
- La banque industrielle de l'Algérie et de la méditerranée.

Dans sa forme, son administration et son contrôle, la BEA présente les mêmes caractéristiques que la CPA.

La BEA est une société nationale dont le capital est entièrement souscrit par l'Etat, elle est dirigée par un conseil de direction comprenant, outre le président ou directeur général et le directeur général adjoint, trois (03) conseillers présentés respectivement par<sup>3</sup> : Le ministre des affaires étrangères, le ministère de l'industrie et de l'énergie et le ministère du commerce.

### **II.1.1.3. L'étape de planification financière 1970-1985**

Cette période est marquée par la réforme de 1970, en raison des contraintes rencontrées par les pouvoirs publics, suite à la phase d'investigation intense du premier plan quadriennal.

Ces contraintes qui les ont poussés à confier aux banques commerciales (primaires), la gestion et le contrôle des opérations financières des entreprises publiques. Par conséquent, cette nouvelle convocation attribuée au système algérien impliquait nécessairement dans le cadre de la réforme de 1970, la réorganisation de toutes les structures du pays<sup>1</sup>.

En 1978 le financement des investissements dit « stratégiques » est affecté par le système bancaire algérien au trésor public. Cela sous forme, de concours remboursables à long terme. De ce fait, le crédit bancaire à court terme est supprimé du système de financement des

---

<sup>1</sup> Naas A .OP. cit, P.26

<sup>3</sup> Ibid., P.29

<sup>1</sup> TAHRAOUI, M. Pratiques des banques étrangères envers les PME algériennes : Cas de la société générale Algérie d'Oran[EN LIGNE]. Mémoire de magister finance et économie internationale. Université d'Oran .FESGC 2008, P.18. Format PDF.

investissements. Planifiés, à l'exception de certaines activités, comme le transport et les services.

La loi de 1982 fait introduire une nouvelle doctrine. Le financement des investissements publics par les banques primaires devraient obéir aux critères (exigences) de rentabilité financière. Par ailleurs, en ce qui concerne le financement du secteur privé, notamment les petites et moyennes entreprises. Le secteur bancaire algérien intervient rarement comme pourvoyeur de crédit d'investissement. Ce secteur privé a tendance à s'autofinancer, cela dans le cadre du « régime d'autorisation » des investissements qui a duré pendant la période de l'économie administrée en Algérie (la PME a été classée au second rang après la grande entreprise publique)<sup>2</sup>.

Durant cette période, il ya eu création de deux (02) banques primaires (commerciales), à savoir : La Banque de l'Agriculture et du Développement rural (BADR) et la banque du développement local (BDL).

La BADR est une institution financière nationale issue du démembrement de la BNA. Elle est créée en 1982(décret n°82-106 du 13 mars 1982). La BDL a été créée à partir de la restructuration du CPA en 1985, elle est chargée des banques des PME, du commerce au sens large puis des professions libérales, des particuliers et des ménages<sup>3</sup>

#### **1.1.4. Début des réformes bancaires en Algérie**

Les premières tentatives des réformes économiques notamment bancaires ont vu le jour en 1986.

##### **II.1.1.4.1 la loi 86-12 du 19/08/86 relative au régime des banques et du crédit**

C'est à partir de la loi 86-12 du 19/08/86 relative au régime des banques et du crédit que le système bancaire algérien a commencé à trouver ces marques. Cette loi a fondamentalement modifié la démarche en matière d'investissement sur la banque la décision de financer ou de ne pas financer le projet présenté par l'entreprise publique.

L'objectif essentiel de cette loi bancaire est de définir un cadre juridique commun à l'activité de tous les établissements de crédit quel que soit leur statut légal ; Une telle unification semble nécessaire. En effet, la législation applicable aux établissements de crédit est dépassée, fixée par des textes incohérents datant de l'indépendance alors que l'activité de ces établissements s'était transformé dès lors.

---

<sup>1</sup> Idem

<sup>2</sup>KPMG/Guide des banques et des établissements financiers en Algérie. Edition 2012. Format PDF. Disponible sur : [http : www.kpmg.com/DZ/fr :IssuesAndInsights/Publications/Documents/Guide-des-banques-Algérie-2012.pdf](http://www.kpmg.com/DZ/fr:IssuesAndInsights/Publications/Documents/Guide-des-banques-Algérie-2012.pdf)

#### **1.1.4.1.1 L'autonomie du système bancaire**

Pour mettre fin aux textes réglementaires épars et ambigus qui réagissaient l'activité bancaire auparavant (le législateur a mis en place l'édifice complet nécessaire au fonctionnement du secteur bancaire) afin de faire ressortir la spécificité propre au système bancaire et l'autonomie qui lui est indispensable pour la régulation d'une économie. Cette loi fait apparaître des dispositions répondant à des exigences et à des méthodes de gestion bancaire différentes.

#### **II.1.1.4.1.2 L'autonomie financière des entreprises<sup>1</sup>**

Les entreprises vont bénéficier de l'autonomie financière et affecter librement leurs fonds à leurs activités. Cette décentralisation est transfert des pouvoirs devait ainsi permettre à la banque et à l'entreprise de négocier directement à la demande de crédit.

Cependant, l'endettement de mesure des entreprises vis-à-vis des banques et par ailleurs la forte dépendance des banques du refinancement directe par la Banque Centrale, ont gelé dans la pratique toute initiative des uns et des autres pouvant aller dans le sens de la véritable autonomie de gestion.

#### **II.1.1.4.1.3 Les insuffisances de la loi bancaire 86<sup>2</sup>**

Cette loi procède à une refonte complète du système bancaire mais son objectif réel, qui est la détermination d'un cadre juridique commun à l'activité de tous les établissements de crédits, n'était pas atteint car l'article 60 de la loi 86/12 stipule que sa mise en œuvre est conditionnée par la « publication » des statuts en particulier ceux de la Banque Centrale ne sont pas élaborés que tardivement à cause de lenteur et des incohérences de déploiements des mesures de réforme économique, la loi bancaire 86 /12 s'est alors avérée totalement inadapté au contexte socio-économique récent.

L'économie algérienne est restée fortement dépendantes des hydrocarbures qui représentaient près de 95 % des recettes d'exploitation. La faiblesse du régime de la planification centrale est ressortie plus nettement en 1986, lorsque le contre-choc pétrolier à entrainer en Algérie une baisse d'environ 50% des termes de l'échange et des recettes budgétaires provenant du secteur des hydrocarbures.

---

<sup>1</sup> MAHDIA, A. la monnaie, le système bancaire et la politique monétaire en Algérie. Mémoire de maîtrise en sciences économique, Tizi-Ouzou : université Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou, FESGC, 2007, p.25

<sup>2</sup> CHABANE, N.CHALLAL, L. Evolution du système bancaire en Algérie .Mémoire de maîtrise en sciences économiques, Tizi-Ouzou : université Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou, FESGC, 2008 p.31

Les autorités n'ont toutefois pas réagi de façon significative que tardivement en 1988 en procédant à d'autres réformes.

#### **II.1.1.4.1.3 La loi du 12 janvier 1988 modifiant et complétant la loi bancaire du 09/08 /86<sup>1</sup>**

Avec les réformes économiques engagées en 1988 dans le cadre de l'autonomie des entreprises, les pouvoirs publics de l'époque avaient tenté, entre autres, d'encourager le système financier à changer radicalement de comportement.

Pour réussir cette première mutations, plusieurs actions ont été lancées dont principalement :

- ❖ **La redéfinition des relations banques-entreprises** : rampant avec la logique d'une régulation administrative, les relations banques-entreprises devront désormais être régies par les règles de commercialité dans le cadre d'engagements contractuels. La fonction de risque a été pleinement réhabilitée.
- ❖ **Une meilleure mobilisation des ressources** : les réformes engagées ont accordé une marge d'initiative aux banques pour la fixation des tarifs bancaires. Désormais, seuls les taux directeurs seront déterminés par la Banque Centrale. Ces tarifs ne doivent pas être figés mais révisables en fonction de la conjoncture économique.
- ❖ **Le désengagement progressif du trésor public de la sphère économique** : cette institution se limiterait désormais à financer les opérations qui sont traditionnellement de son ressort, tout le reste doit être confié aux banques.
- ❖ **Limiter le réescompte** : cela au profit du développement du marché monétaire pour obliger les banques notamment à mieux gérer leur trésorerie.
- ❖ **Autoriser le trésor public à opérer sur le marché monétaire** : pour financer ces besoins en liquidités.
- ❖ **Désécialiser les banques et passer à la notion de banque universelle.**

---

<sup>1</sup> BOUZAR, C. systèmes financiers : mutations financières et bancaires et crises. Editions EL-AMEL 2010, p.77

## **II.2 Le système bancaire algérien de (1990 à 2001)**

Le système bancaire algérien, depuis 1990, a connu de grands changements notamment avec la promulgation de la loi 90-10 de 1990 relative à la monnaie et le crédit.

Les premières tentatives d'ajustement interne au système de planification ont été concrétisées au niveau bancaire par la loi bancaire de 1986 modifiée en 1988, et au niveau économique par les lois sur l'autonomie des entreprises de 1988.

Pour mettre un terme à cette situation, la réforme monétaire et bancaire axée autour de la loi sur la monnaie et le crédit du 14 avril 1990, va viser à mettre définitivement fin à la triple crise d'endettement, d'inflation et de gestion monopolistique et leur substitué le financement par les fonds propres et l'épargne ainsi que la régulation par le marché.

### **II.2.1 La loi 90-10 du 14-04-1990 relative a la monnaie et au crédit**

Les changements institutionnels qu'apporte la loi 90-10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et au crédit, opèrent sur le système financier en général et le secteur bancaire en particulier. L'objectif principal de cette loi est une réforme au sein du secteur pour la prospérité et le développement économique.

#### **II.2.1.1 Les objectifs de la loi 90-10**

L'objectif principal de cette loi est une réforme au sein du secteur bancaire pour la prospérité et le développement économique ; De là, on constate que les objectifs subdivisent en : Objectifs économiques, monétaires et financiers.

#### **II.2.1.2 Objectifs économiques<sup>1</sup>**

Les objectifs économiques sont présentés comme suit :

- ❖ Mettre fin à des abus administratifs dans le secteur financier, c'est à dire les banques et les établissements financiers n'auront plus à financer des projets de développements sans le respect des règles de gestion prudentes.
- ❖ Pour le terme de l'article 183 de cette loi, les investissements étrangers sont autorisés tout en définissant des modalités de ces financements ; ils doivent répondre au besoin de l'économie nationale.

Par les instructions données par cette loi, la profession bancaire est ouverte aux capitaux privés, nationaux et étrangers.

---

<sup>1</sup> SEDDIKI, F. L'économie algérienne : Economie d'endettement ou économie de marché financier ? Mémoire de magister en sciences économiques, TIZI-OUZOU : Université Mouloud Mammeri de TIZI-OUZOU, FSEGC, 2013 P. 49

**II.2.1.3 Objectifs monétaires et financiers<sup>1</sup>**

Les objectifs monétaires et financiers se présentent comme suit :

- ❖ La bancarisation de l'économie par des règles prudentielles pour les banques (article 59), par la protection des déposants et aussi par l'égalité de tous les produits bancaires offerts ;
- ❖ La détermination des missions destinée aux banques et établissements financiers (article 111) ;
- ❖ La mise en œuvre d'un système de taux de réserve, plafond de refinancement et les ratios bancaires pour une réglementation monétaire prudentielle ;
- ❖ Redéfinir les statuts de la Banque Centrale en réhabilitant son rôle dans la gestion de la monnaie, crédit et des échanges ;
- ❖ Créer un climat adéquat pour encourager et favoriser les mouvements de capitaux de et vers l'Algérie ;
- ❖ La dynamisation du marché monétaire et le développement d'un marché financier ;
- ❖ Améliorer l'affectation des ressources internes et externes par un établissement progressif des mécanismes de marché.

**II.2.2 La nouvelle organisation du système bancaire**

Le système bancaire algérien a connu une nouvelle organisation suite a la promulgation de la loi 90-10. Cette nouvelle loi va redonner une importance grandiose à un établissement financier national qui est la Banque Centrale et va mettre sous sa tutelle les autres éléments pour assurer la maintenance de la politique monétaire au profit de l'économie nationale.

**II.2.2.1 LA BANQUE D'ALGERIE<sup>2</sup>**

La loi 90-10 complétée et modifiée en 2003, accorde à la banque d'Algérie les prérogatives importantes vis-à-vis des banques commerciales, des investisseurs non résidents ainsi que dans la gestion du taux d'échange. Le passage d'une Banque Centrale(BC) à des fins bureaucratiques qui lui sont imparties depuis son étatisation, à une Banque qui doit veiller sur la monnaie et le crédit comme Banque Centrale d'une économie de marché, nécessite bien sa réorganisation.

---

<sup>1</sup> SEDDIKI, F. OP.cit, P. 50.

<sup>2</sup> MADOUCHE, Y La problématique d'évaluation du risque de crédit des PME par la banque en Algérie. Mémoire de maîtrise en sciences économiques, Tizi-Ouzou : Université Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou, FSEGC 2007, p.42.

De ce fait, la Banque d'Algérie est chargée de veiller au bon fonctionnement du système bancaire algérien, également elle participe à la préparation et à la mise en œuvre de la politique relative aux finances ou à la monnaie arrêtée par le gouvernement.<sup>1</sup>

### **II.2.2.1.1 Le conseil de la monnaie et du crédit<sup>2</sup>**

Pour l'essentiel, les attributions du conseil sont définies par l'ordonnance relative à la monnaie et au crédit qui énumère ces prérogatives (article 44) sans toutefois que cette énumération soit limitative. En effet, d'autres dispositions invitent le conseil à édicter, si nécessaire, des dispositions d'ordre réglementaire.

Les domaines dans lesquels le conseil est appelé à intervenir, en ce qui concerne les banques et les établissements financiers, peuvent être regroupés en six (06) grandes catégories :

- Les conditions générales d'exercice de l'activité bancaire, en particulier le niveau du capital minimum, les conditions d'ouverture de guichets ou l'organisation des fichiers professionnels ;
- Les caractéristiques des opérations traitées par les banques et établissements financiers, notamment les conditions applicables en matière de relations avec la clientèle ;
- L'organisation du marché interbancaire ;
- La publicité des informations destinées aux autorités compétentes ;
- Les normes de gestion, en particulier les ratios prudentiels (solvabilité, division des risques, transformation, etc.) ;
- La surveillance et la sécurité des systèmes de paiement

Le législateur a également confié au conseil le soin de préciser les conditions auxquelles doit satisfaire le système de garantie des dépôts.

Divers textes législatifs confient, en outre, au conseil d'autres compétences, soit explicitement comme en matière d'autorisation de constitution des coopératives d'épargne et de crédit instituées par la loi n°07-01 du 27 février 2007 relative aux caisses d'épargne et de crédit, soit implicitement comme en matière de titrisation des créances hypothécaires (comptabilisation des opérations de titrisation par les banques).

---

<sup>1</sup> Idem

<sup>2</sup> IGOUDJIL, S. MEKCHICHE, L. LA réforme du système bancaire et financier en Algérie. Mémoire de maîtrise en sciences économiques, Tizi-Ouzou : Université Mouloud MAMMERI, FSEGC 2000, p. 23.

La loi n°05-01 de 06 février 2005 relative à la prévention et la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme commande l'intervention du conseil pour fixer les conditions de prévention par les institutions financières des opérations de blanchiment.

### **II.2.2.1 .2 La commission bancaire<sup>1</sup>**

La commission bancaire est l'autorité chargée de s'assurer du respect par les banques et établissements financiers de la réglementation professionnelle qui leur est applicable. C'est l'organe de supervision du système bancaire. A ce titre, la commission surveille la situation financière des établissements assujettis, exerce les contrôles sur pièces et sur place et sanctionne les éventuelles infractions. Les missions de contrôles sont confiées à la direction générale de l'inspection générale, un département spécialisé de la Banque d'Algérie, et qui dispose d'un effectif conséquent dédié au contrôle.

En 2002 une structure centrale au sein de la direction générale de l'inspection générale est mise en place pour prendre en charge le renforcement du contrôle sur pièces. Ses missions sont de :

- S'assurer de la régularité de la transmission des informations financières émanant des banques et des établissements financiers ;
- Veiller au respect des canevas réglementaires de déclaration ;
- S'assurer du respect des règles et ratios prudentiels ;
- Assurer le traitement des informations produites et vérifier leur conformité avec la réglementation en vigueur ;
- Procéder à la saisine de la commission bancaire, en cas de refus de communiquer ou de fausse déclaration.

Les rapports de synthèse des contrôles sur pièces sont transmis à la commission. Les contrôles sur pièces peuvent conduire à des missions de contrôles sur place.

Les contrôles périodiques sur place sont également effectués par les inspecteurs de la Banque d'Algérie pour le compte de la commission bancaire dans le cadre d'un programme annuel.

---

<sup>1</sup> KPMG/op. cit, p.13.

**II.2.2.1.3 La centrale des risques bancaires<sup>1</sup>**

Pour contribuer à la protection des déposants (épargnants). Cela, en imposant aux banques de respecter les ratios de couverture et de division des risques. Et pour ce qui est des instruments et mécanismes, la Banque d'Algérie (BA) intervient par une réglementation prudentielle des risques et une réglementation du marché monétaire.

Il est fait obligation aux banques et établissements financiers d'informer systématiquement les autorités monétaires sur toutes les opérations effectuées avec leur clientèle, que ce soit en matière d'octroi de crédits ou bien les incidents liés aux crédits octroyés et/ou sur les instruments de paiement mis à la disposition de la clientèle. Et c'est dans ce sens que la BA a érigé des centrales d'information en l'occurrence la centrale des risques, des impayés et des bilans, pour permettre de centraliser toutes les informations communiquées par les banques et établissements financiers et les mettre, le cas échéant à la disposition de ces derniers pour mieux apprécier et évaluer les risques de crédit. Il faut dire que parmi les buts recherchés par la Banque d'Algérie en érigeant ces centrales c'est de permettre de réformer et d'encourager la transparence des flux d'information circulant, que ce soit entre la banque et sa clientèle, ou entre la banque et la Banque d'Algérie, et ce dans le but de constituer une base de données sur les entreprises et les ménages, en matière d'endettement et d'incident de paiement.

**II.2.2.1.4. les institutions bancaires et établissements financiers<sup>2</sup>**

Ce sont les banques et établissements financiers, l'article 114 et 115 les définissent respectivement et : « Les banques sont les personnes morales qui effectuent à titre de profession habituelle et principalement des opérations bancaires, ces opérations sont la réception de fonds publics, les opérations de crédit et la mise à la disposition de la clientèle des moyens de paiement et de gestion ».

« Les établissements financiers sont des personnes morales qui effectuent à titre profession habituelle et principalement les opérations de la banque à l'exclusion de la perception, de la réception de fonds du public ». De cette dernière définition, on constate le changement par rapport à la loi de 1986 ; Cette dernière autorise aux établissements financiers à recevoir des fonds du public ; La loi 90-10 exclut cette opération à l'activité des établissements financiers et depuis, la réception de fonds du public ne se fait que par les banques.

---

<sup>1</sup> MADOUCHE, Y. op.cit. p198

<sup>2</sup> CHACHOUR, G. KHEFFACHE. S. La réforme du secteur bancaire en Algérie. Mémoire de maîtrise en sciences économiques, Tizi-Ouzou : Université Mouloud MAMMARI de TIZI-OUZOU, FSEGC, 2003, p.47.

**II.2.2.1.5. L'association des banques et des établissements financiers<sup>1</sup>**

Une association de banquiers algériens doit être créée par la Banque d'Algérie et à laquelle, tout organisme bancaire ou financier doit adhérer. Actuellement cet organe est constitué par l'Association des Banques et Etablissements financiers (A.B.E.F), l'objectif de sa création est double : D'une part, est la représentation des intérêts communs de ces membres auprès des pouvoirs publics ; D'autre part, est l'information et la sensibilisation des ces adhérents et le public. L'Association des Banques et Etablissements Financiers (A.B.E.F) a pour mission, d'étudier les questions liées à l'organisation de la profession bancaire telles :

- L'amélioration des techniques de banques et de crédits ;
- La stimulation de la concurrence ;
- L'introduction de nouvelles technologies ;
- La formation du personnel ;
- Les relations avec les représentants des employés.

Les statuts de l'ABEF, ainsi que toutes modifications de ces derniers, sont soumis à l'approbation du Conseil de la Monnaie et du Crédit (CMC).

**II.2.2.1.6. La société de garantie de dépôt<sup>2</sup>**

La loi 90-10 stipule l'obligation faite aux banques d'adhérer à cette institution et cela en leur exigeant un compte bloqué auprès de la Banque Centrale, cette réserve calculée soit sur l'ensemble de leurs dépôts, soit sur l'ensemble de leurs placements, est nommé réserve obligatoire et d'après l'article 93 de la même loi, le taux de cette réserve ne peut dépasser 28% des montants servant a la base de calcul ; ceci est applicable sur les banques et les établissements financiers. L'objectif principal de cette société de garantie est la protection des déposants en leur permettant de bénéficier d'une indemnisation dans le cas de faillite de la banque et la cessation de paiement de cette dernière.

---

<sup>1</sup> MADOUICHE, Y, op.cit.p.202-203

<sup>2</sup> ASLI.D, BOUGHAREB, S, la réforme du secteur bancaire algérien. Mémoire de maitrise en science économique Tizi-Ouzou : Université Mouloud MAMMERI de TIZI-OUZOU, FESGC, 2004, p.25

**II.2.3. Le système bancaire face à la crise 1990-2001**

De 1990 jusqu'à 2001, le système bancaire algérien a connu plusieurs mutations qui suivent la situation économique du pays.

**II.2.3.1. Le système bancaire et la contrainte extérieure 1990-1993<sup>1</sup>**

« Les années 1990-1993 marquèrent la veille de rééchelonnement de la dette extérieure et la mise en œuvre des programmes à moyen terme menés avec le Fonds Monétaire International (FMI). Durant cette période, l'évolution du système bancaire, et en général, celle de l'économie dans son ensemble, va être hypothéquée par la contrainte extérieure ». Durant toute la période 1990-1993, le système bancaire a évolué sous la pression de la dette extérieure et, dès la promulgation de la loi relative à la monnaie et au crédit, la Banque d'Algérie va déployer une nouvelle politique de gestion de la dette extérieure. L'accord de confirmation du 3 juin 1991 regroupe plusieurs plans économiques et politiques à suivre pour mieux gérer les biens du pays. Malgré le recours au FMI cette période est marquée par les points suivants:

- La chute du cours de la monnaie nationale de plus de 60% en 1988 et 1991, et la demande excédentaire de la devise ont affaibli le rapport du cours du dinar sur le marché parallèle et sur le marché officiel.
- L'ajustement brutal du taux de change et la forte augmentation du taux d'inflation.

Ce nouveau dispositif concerne les domaines de la politique monétaire et du taux de change et aussi le domaine de financement de l'économie.

**II.2.3.2. LE SYSTEME BANCAIRE ET L'AJUSTEMENT STRUCTUREL 1994-1998<sup>2</sup>**

Après la crise économique de 1993, l'Algérie ne pouvait pas rembourser sa dette extérieure et le service de cette dernière accapare l'essentiel du produit des exportations. Les recettes pétrolières diminuent à cause de la dégradation des cours du pétrole qui impose une dure politique de rééchelonnement de la dette extérieure accompagnée d'un plan d'ajustement structurel (PAS). De plus, après l'arrêt du processus mis en œuvre avec le FMI en 1991, l'Algérie n'était pas soutenue par les organismes monétaires et financiers internationaux. Cette situation financière a conduit l'Algérie à demander de l'aide à la Banque Mondiale et au FMI avec lequel elle va passer les accords suivants :

---

<sup>1</sup> IGOUDJIL,S ;MEKCHICHE,L. op.cit., p.37

<sup>2</sup> M, A. étude analytique d'un financement bancaire. « Crédit d'investissement » cas CNEP/banque. [En ligne]. Mémoire de maîtrise en science économiques, Tizi-Ouzou : Université Mouloud MAMMARI de TIZI-OUZOU, 2008. Disponible sur : [www.memoireonline-etude-analytique-d-un-financement-bancaire-credit-d-investissement-cas-CNEP-BANQUE-M A .html](http://www.memoireonline-etude-analytique-d-un-financement-bancaire-credit-d-investissement-cas-CNEP-BANQUE-M-A.html). (Consulté le 10 /09/2017)

- L'accord de conformation d'une durée de 12 mois, qui a été conclu en avril 1994. Cet accord a été accompagné d'un accord de rééchelonnement de la dette publique.
- L'accord appuyé par un mécanisme élargi de crédit a été passé en mai 1995 d'une durée de 03 ans.

### **II.2.3.2.1. Le rééchelonnement de la dette extérieure publique<sup>1</sup>**

L'accord de confirmation avec le FMI étant accordé, l'Algérie a conclu en juin 1994 avec l'official club de Paris un programme de rééchelonnement de la dette publique. Ce rééchelonnement concerne les prêts contractés ou garantie par l'Etat. Il concerne :

- L'essentiel de la dette et les intérêts exigibles et non payés au 31 mars 1995 ;
- Le principe venant l'échéance entre le 1 juin et le 31 mai 1995 ;
- Les intérêts exigibles entre le 1 juin 1994 et le 31 octobre 1994 ;
- Les dettes rééchelonnées sont remboursables en 24 versements semestriels à compter du 31 mai 1998.

Un 2<sup>ème</sup> accord de rééchelonnement a été conclu en juillet 1995 et qui porte sur :

- Le principal venant à échéance entre le 1 juin et le 31 mai 1996 ;
- Les intérêts, exigibles entre le 1 juin 1995 et le 31 mai 1996. Les dettes rééchelonnées sont remboursables en 25 versements semestriels sur la période 1999-2011.<sup>2</sup>

### **II.2.3.2.2 le rééchelonnement de la dette extérieure privée<sup>3</sup>**

L'économie Algérienne étant à son plus bas niveau elle a encore recours à un autre rééchelonnement en septembre 1995 mais cette fois-ci avec le comité directeur des banques commerciales (club de Londres). Il porte sur les dettes exigibles entre le 1 mai 1994 et le 31 décembre 1997 soit un montant de 3,230 milliards USD. Le rééchelonnement des dettes s'étend sur une période de 15 ans et demi. Les répercussions des rééchelonnements effectués ont permis :

- La levée de la contrainte extérieure ;

---

<sup>1</sup> ABKARI, Z.AFFETOUCHE, Z. La réforme du système bancaire et financier algérien : la transition d'une économie planifiée à une économie de marché : Mémoire de maîtrise en sciences économiques, TIZI-OUZOU : Université Mouloud MAMMERI de TIZI-OUZOU, FSGC, 2007, p.21.

<sup>2</sup> Idem.

<sup>3</sup> ASLI, D. BOUGHAREB, S. OP.cit., p.30

- Le rétablissement des réserves de change qui passent de 1,5 milliards USD en 1993 à 7 milliards USD En 1998.

Soit respectivement près de 02 mois d'importation et 8 mois d'importation.

**Tableau N°8 : Evolution de la dette extérieure 1994-1998<sup>1</sup>**

	1994	1997	1995	1996	1998
<b>Encours dette extérieure</b>	26.5	31.2	31.6	33.7	30.5
<b>Service dette extérieure</b>	4.5	4.5	4.2	4.3	5.2
<b>Service dette extérieure/exportation des biens et services en %</b>	47.2	31.7	38.8	30.7	47.5

Source : Naas. A. Op.cit, P.217

en milliards de dollars

Ce tableau ci-dessus montre l'impact de rééchelonnement sur l'évolution de la dette extérieure. Un impact positif puisqu'elle a diminué de la moitié au cours de la période 1993-1997. Quant à l'encours de la dette, il a connu une hausse importante durant cette même période.

<sup>1</sup> ASLI, D. BOUGHAREB, S.OP.cit, p.30

### II.2.3.2.3. La politique monétaire

La politique monétaire de cette période en quelques chiffres.

#### II.2.3.2.3.1. L'évolution de la masse monétaire

On peut cerner l'évolution monétaire de cette période là dans le tableau ci-dessous.

**Tableau N°9 : Evolution du taux d'accroissement de la monnaie**

Année	Taux d'accroissement de la monnaie	Taux d'accroissement du PIB
1994	13,0%	26,6%
1995	9,2%	33,6%
1996	14,3%	30,4%
1997	18,5%	7,7%
1998	18,8%	0,7%

Source : NAAS.A. Op.cit., p233

L'évolution du PIB durant 1994 à 1996 a été plus importante que l'accroissement de la masse monétaire (M2) ce qui induit une baisse du taux de liquidité mesurée par le rapport : masse monétaire/PIB et qui passe de 56% en 1993 à 36% en 1996. Il y a donc absorption de la « surliquidité » déjà existante dans le marché monétaire. Ce qui est un parfait exemple de la politique monétaire selon l'approche monétaire appelée aussi politique « restrictive ». A l'inverse, en 1997 et 1998 l'accroissement de la masse monétaire est plus important que celui du PIB alors le rapport : masse monétaire / PIB = 46% en 1998<sup>1</sup>

#### 2.3.2.3.2 La création monétaire<sup>2</sup>

La croissance relativement modérée de la masse monétaire au cours de cette période résulte essentiellement de la nature des relations entre le Trésor public et le système bancaire. L'on assiste à un désendettement du Trésor à l'égard des banques et particulièrement durant la période 1994-1996.

Dans cet ordre d'idées il est à noter que le rééchelonnement de la dette extérieure a eu pour effet immédiat de permettre au Trésor de ne pas recourir au crédit du système bancaire et aux concours de la banque d'Algérie en particulier mais le rééchelonnement a eu des effets pervers qui se manifeste par :

<sup>1</sup> BOUALEM, S.HADDOUCHE, O. la réformes du système bancaire algérien et son impact sur l'économie de marché. Mémoire de maîtrise en sciences commerciales, TIZI-OUZOU : Université Mouloud MAMMERI de TIZI-OUZOU, FESGC, 2001, p.33

<sup>2</sup> Idem. P.34

- ❖ L'augmentation de la dette publique interne, mise à la charge du Trésor ;
- ❖ Le rapport du poids des contraintes qui pèsent sur les relations entre le système bancaire et le Trésor en particulier en cas de chute des recettes budgétaires tirées de la fiscalité pétrolière.

La période précédente est caractérisée par une libéralisation des opérations de crédit des banques commerciales, élargissement du marché aux intermédiaires financiers non bancaires.

A partir de 1994 en appliquant les conditionnalités fixées par l'accord de confirmation passé avec le FMI, il a été défini un nouveau cadre de la politique monétaire, et il ya eu un certain nombre de mesures<sup>1</sup> :

- Relèvement du taux de réescompte de 11,5% à 15% ;
- Fixation du taux d'intérêt des crédits en compte courant accordés aux banques à 24% ;
- Mise en place d'une marge bancaire maximale de 5 points au dessus du coût moyen des ressources bancaires afin de limiter la hausse du coût des crédits accordés aux entreprises ;
- Suppression du plafond aux taux sur le marché interbancaire qui devient négociable librement ;
- Plafonnement par les banques des flux de crédits aux entreprises publiques non autonomes.

En 1995 une déréglementation du taux d'intérêt est opérée et l'encadrement des marges des banques à 5% au dessus du coût moyen des ressources est levé.

#### **II.2.3.2.4 Le financement bancaire de l'économie<sup>2</sup>**

L'essentiel du financement de l'économie durant la période précédente s'est fait par la banque d'Algérie avec la mise en œuvre de l'ajustement structurel. De profonds changements sont introduits dans ce domaine, changement appuyé par un dispositif particulier, le dispositif banque-entreprise. La politique monétaire va dans le sens de la politique budgétaire, c'est-à-dire dans le sens d'une restriction de crédit et pour exemple, entre 1996 et 1998, on passe de 531,6 millions de DA à 325,5 millions de DA, soit en terme relatif on passe de 36% à 25% de la masse monétaire.

---

<sup>1</sup> BELHOUT, S.BRAHIM MAHAMAT, S. le système bancaire algérien de sa création a nos jours. Mémoire de maîtrise en sciences économiques, TIZI-OUZOU : Université Mouloud MAMMERRI de TIZI-OUZOU, FSEGC ,2012.p.47.

<sup>2</sup> idem

Le tableau suivant indique le financement de l'économie par la banque d'Algérie (Milliards de DA)

**Tableau N° 10 : Financement de l'économie par la banque d'Algérie 1994-1998**

	1994	1995	1996	1997	1998
<b>Financement banque d'Algérie dont :</b>	296,7	422,2	431,6	376,8	325,5
<b>-Concours au Trésor</b>	246,3	231,9	172,5	157,7	99,3
<b>-Crédits aux banques</b>	50,4	190,3	219,1	219,1	226,2
<b>Masse monétaire M2</b>	733,4	800,8	915,0	1084,6	1287,9
<b>Financement banque d'Algérie / Masse monétaire</b>	40%	53%	47%	36%	25%

SOURCE : NAAS.A, OP.cit, p.240

En milliards de DA

Le volume des crédits accordés par les banques commerciales aux entreprises publiques et privées passe de 304,8 milliards de DA en 1994 à 77608 milliards et 774,1 milliards de DA en 1998. La grande majorité des crédits accordés par les banques commerciales à l'économie, sont des crédits à court terme alors que les crédits à long terme ne représentent que 1% du total mais pour la majorité de ces crédits consentis aux entreprises publiques, ils ne seront jamais recouverts en dépit des lois prononcées qui abolissent les financements de fonds perdus<sup>1</sup>.

Quant aux entreprises privées, elles ne se lancent pas encore vers les investissements trop lourds vus l'importance du taux d'intérêt qui en 1995 atteignait 24%.

Les banques privées, financent une infinie partie de l'économie, car elles sont peu nombreuses en cette période et représentent pour la plus part d'entre elles des banques d'affaires.

Le programme d'ajustement structurel a permis d'équilibrer le budget de l'Etat sans pour autant assainir les Finances Publiques qui demeurent tributaires de la fiscalité pétrolière. Il a permis de réduire fortement l'inflation et de contribuer, en relation avec les aménagements apportés fin 1991 au code pétrolière, à lever la contrainte extérieure. Mais il n'en demeure pas moins que la dette extérieure et la dette politique interne on atteint des niveaux jamais égalés.

Au plan macroéconomique le taux d'investissement a chuté, et le taux de chômage a augmenté.

A la fin du programme d'ajustement structurel, les structures de l'économie algérienne sont fragilisées, le secteur public économique a fait l'objet d'un vaste plan de déstructuration et l'entreprise se trouve dans une situation qui ne lui permet pas d'assurer sa transition vers l'économie de marché. Le système bancaire qui a été placé sous la tutelle étroite du ministère

<sup>1</sup> Idem. P.48

des finances, est bloqué et s'éloigne de sa mission principale qui consiste à financer le développement.

### **II.2.3.3 Le système bancaire de 1999 à 2001<sup>1</sup>**

Après l'ajustement structurel, l'économie algérienne a connu une véritable dégradation qui ne favorise pas le passage à l'économie de marché. A partir de 1998, l'Algérie se trouvait dans l'obligation de relever les défis pour améliorer la vie économique et sociale du pays. Pour ce faire, l'Algérie procède aux réformes suivantes:

- La transition et l'adaptation du rôle de l'Etat pour qu'il assume ses missions et son rôle de régulateur dans une économie de marché ;
- La sauvegarde d'abord et le développement, en suite, de l'outil de production relevant, à l'achèvement du programme d'ajustement structurel, du secteur public économique ;
- LA mise en place des conditions nécessaires pour soulager l'entreprise algérienne des chocs extérieurs et préparer son intégration dans la mondialisation ;
- Le déblocage du système bancaire, qui demeure au centre de la réforme économique et sa transformation pour en faire un outil au service du développement ;
- Le développement du marché de capitaux pour en faire un puissant levier dans le financement de l'économie et dans la transition d'une économie d'endettement en une économie de marché.

### **II.3 Le système bancaire de 2001 à nos jours<sup>2</sup>**

L'Algérie est à partir de 2001, entrée dans une phase de croissance continue, avec un taux moyen de croissance de 3% en 2003. La croissance du PIB est estimée pour 2003 à 60,80%. Mais la question critique de la structure de l'économie algérienne est la forte dépendance de la production des hydrocarbures, surtout du gaz. Gaz naturel En effet, l'Algérie est le cinquième pays exportateur mondial de gaz naturel et le deuxième exportateur de gaz naturel liquide. Presque 94% de ses exportations sont des gaz et le pétrole. Le principal marché des

---

<sup>1</sup> ABKARI, Z. AFFETOUICHE, Z. OP.cit.p.29

<sup>2</sup> AIT HADDADENE, M.ALLILECHE, S. Evolution du système bancaire algérien. Mémoire de maîtrise en sciences économiques, TIZI-OUZOU : Université Mouloud MAMMERI de TIZI-OUZOU, FSEGC ,2007.p.52.

exportations algériennes est l'UE : deux pipe-line, lient l'Algérie à l'Europe, l'un à l'Espagne à travers le Maroc et l'autre à l'Italie à travers la Tunisie, il y a aussi en construction un autre pipe-line qui devra joindre l'Algérie au reste de l'Afrique à travers le Nigéria. Une conjoncture très bonne des prix du pétrole a permis depuis 2000 au gouvernement algérien de dégager de substantiels excédents monétaires et financiers. En effet, 62,90% des revenus totaux des finances publiques algériennes en 2002 dépendaient du pétrole.

La loi 90-10 du 14 avril 1990 est modifiée par l'ordonnance 03-11 du 26 août 2003 relative à la monnaie et au crédit. Cette dernière est abrogée par l'ordonnance n°10-04 du 26 août 2010.

### **II.3.1. Les aménagements apportés en 2001 à la loi relative à la monnaie et au crédit<sup>1</sup>**

Ces aménagements ont été introduits sans autant touché à l'autonomie de la BA, dans le but de rehausser l'influence de l'exécutif dans la prise de décision sur la politique monétaire du pays. Afin de concrétiser ce but, l'ordonnance 01-01 du 27/02/2001 modifiant et complétant la loi 90-10 a été créée, scindant le conseil de la monnaie et du crédit en deux organes : le premier est constitué du conseil d'administration, chargé de l'administration et de l'organisation de la BA. Le second organe constitué par le conseil de la monnaie et du crédit, joue le rôle monétaire de l'autorité monétaire. Il est composé de sept membres dont trois sont nommés par un décret présidentiel, alors qu'il était au nombre de quatre dans la loi 90-10. Cette nouvelle composition tout en maintenant le principe d'indépendance de la BA, a atténué les déséquilibres en faveur de l'exécutif.

### **II.3.2. L'ordonnance 03-11 du 26 août 2003 relative à la monnaie et au crédit**

En 2003, le système bancaire algérien a été marqué par la faillite des deux banques privées, il s'agit de la banque EL KHALIFA et la banque pour le Commerce et l'Industrie d'Algérie (B.C.I.A). Face à cette situation, les pouvoirs publics ont procédé à la refonte de la loi sur la monnaie et le crédit, cela pour éviter (prévenir) ce genre de scandales financiers de se produire à l'avenir.

Par ailleurs, à travers ce nouveau texte, le législateur insiste sur la concrétisation du triple objectif, en soulignant les conditions exigées aux acteurs du système bancaire pour que cette refonte puisse atteindre son succès<sup>2</sup>

- Permettre à la Banque d'Algérie (B.A) de mieux exercer ses prérogatives ;
- Renforcer la concrétisation entre Banque d'Algérie (B.A) et le gouvernement en matière financière ;
- Permettre une meilleure protection des banques de la place et de l'épargne public.

Dans le cadre de cette nouvelle loi, de nombreuses conditions ont été exigées par le législateur.

---

<sup>1</sup> TAHRAOUI, M, OP.cit, p.21

<sup>2</sup> MADOUCHE, Y. OP.cit, p.199.

Ce dernier a toutefois conditionné le succès de cette ordonnance par la réunion de trois (03) facteurs, à savoir<sup>1</sup> :

- La formation d'un nombre important de superviseurs compétents pour le compte de la Banque d'Algérie (B.A).
- L'existence chez les acteurs de la place des systèmes d'informations performants assis sur des supports techniques de transmission de l'information fiables, rapides et sécurisés ;
- Le financement de l'économie par les ressources du marché adossé à un système bancaire solide et à l'abri de toute suspicion.

En revanche, les conditions liées au succès de cette nouvelle ordonnance ne sont pas vérifiées. D'une part, en raison des limites de notre système d'information et le fonctionnement de notre système bancaire, qui ont accusées du retard par rapport aux systèmes bancaires des pays développés et pays émergent, cela dans l'exploitation des nouvelles technologies d'information et de communication. Et d'autre part, les compétences des ressources humaines bancaires en Algérie, restent insuffisantes face au nouveau contexte de notre économie qui s'ouvre à l'économie de marché.<sup>2</sup>

### **II.3.2.1. Les contours de l'ordonnance n°03-11 du 26 aout 2003<sup>3</sup>**

L'ordonnance n°03-11 a pour objet de consolider le système et abroge la loi sur la monnaie et le crédit de 1990. Le nouveau texte reprend cependant, dans une large mesure, sa disposition. La volonté du législateur est de porter plus loin la libéralisation établie par la loi de 1990. La nouvelle Banque Centrale perd, quoi qu'un peu, de son autonomie vis-à-vis du pouvoir politique : Les membres du Conseil de la monnaie et du crédit et du conseil d'administration de la Banque d'Algérie sont tous nommés par le président de la république. L'ordonnance consolide le régime déjà établie par la loi de 1990 en introduisant de nouveaux principes et/ou en le définissant plus précisément : Le secret professionnel, les changes et les mouvements de capitaux, la protection des déposants. L'objectif de l'ordonnance est de « Renforcer la sécurité financière, améliorer nettement le système de paiement et la qualité du marché »

---

<sup>1</sup> idem

<sup>2</sup> ABKARI, Z.AFFETOUCHE, Z. op. Cit. p.34

**II.3.2.2. Rappel du statut de l'établissement financier et des catégories juridiques<sup>1</sup>**

Le statut de l'établissement financier a été rappelé dans le cadre de cette ordonnance. En effet, ces dernières ne peuvent pas recevoir des fonds publics et ne peuvent pas non plus gérer les moyens de paiements. Par ailleurs, les opérations bancaires ne sont exercées que par deux (02) établissements : Les banques au sens de banques universelles et les établissements financiers spécialisés. Les banques universelles sont venues ainsi supprimer la distinction entre : Banque d'affaires, banque de dépôts et banque à statut spécial. Ce choix évitera toute distorsion de la concurrence et les banques agréées peuvent s'engager dans n'importe quelle activité bancaire, sans pour autant, solliciter une autorisation préalable.

Etablir un cadre juridique unique est une garantie pour l'égalité des conditions de la concurrence et de sécurité des opérations.

A cet effet, l'ordonnance n°03-11 du 26 août 2003 stipule que les banques et les établissements financiers sont constitués sous forme de société par action (SPA), sur la base d'un dossier complémentaire une enquête relative au respect des dispositions de l'ordonnance 03-11 du 26 août 2003. Le conseil de la monnaie et du crédit apprécié également l'opportunité pour ces organismes de prendre la forme d'une mutualité.

Cependant, cette nouvelle catégorie d'établissements financiers est introduite sans pour autant donner sa particularité et ses missions par rapport aux autres catégories d'établissements financiers

**II.3.2.3. La règle du capital minimum**

L'ordonnance 03-11 du 26 août 2003, offre un nouveau cadre juridique pour l'exercice des opérations de banque et aussi elle fixe un capital minimum pour les banques.

Cette ordonnance constitue la nouvelle loi bancaire applicable à tous les acteurs de la place bancaire. Puis, il ya eu le règlement n°0-04 du 23 décembre 2008 un nouveau montant minimum<sup>2</sup> :

- 10 milliards de dinars pour les banques ;
- 3,5 milliards de dinars pour les établissements financiers

**II.3.2.4. Renforcement de la supervision bancaire<sup>1</sup>**

---

<sup>1</sup> HACHEROUF, K .IMOUME, le système bancaire algérien : nouveau enjeux-nouvelles stratégies. Mémoire de maitrise en science de gestion. Tizi-Ouzou : Université Mouloud MAMMERI de TIZI-OUZOU, FESGC, 2011, p.41

<sup>2</sup> KPMG /op.cit.p.34

Sous l'égide de la loi 90-10, le contrôle bancaire était confié à deux autorités indépendantes dont la commission centrale qui se voyait accomplie quasiment les mêmes missions de contrôle.

Cette dualité de contrôle a été désormais avec l'ordonnance 03-11, et seule la commission bancaire est à présent en charge de la supervision et se dote d'un statut de juridiction.

Cependant, elle est considérée comme autorité administrative dans les autres matières indépendantes sans personnalité juridique et sans patrimoine propre. De plus, la commission bancaire est dotée d'un secrétariat général qui devient ainsi un organe de loi, ce qui renforcera inéluctablement son action et ses activités liées au contrôle.

#### **II.3.2.5. La garantie des dépôts<sup>2</sup>**

Des mesures ont été introduites visant au renforcement du cadre institutionnel, au renforcement du contrôle des banques et des établissements financiers, à la protection de la clientèle et à la qualité des prestations bancaires, notamment en renforçant les obligations des banques primaires vis-à-vis, de leurs clients ou encore en affirmant le principe du droit au compte.

#### **II.3.3. l'ordonnance n°10-04 du 26 aout 2010 relative à la monnaie et au crédit<sup>3</sup>**

Les principales mesures sont les suivantes:

- Les participations étrangères dans les banques ne peuvent être autorisées que dans le cadre d'un partenariat dont l'actionnariat national résident représente 51% au moins du capital. Par actionnariat national, il peut être entendu un ou plusieurs partenaires.
- L'Etat détiendra une action spécifique dans le capital des banques et des établissements financiers à capitaux privés et en vertu de laquelle il est représenté sans droit de vote, au sein des organes sociaux ;
- L'Etat dispose d'un droit de préemption sur toute cession d'actions ou de titres assimilés d'une banque ou d'un établissement financier ;
- Les cessions d'actions ou de titres assimilés réalisés à l'étranger par des sociétés détenant des actions ou titres assimilés dans les sociétés de droit algérien qui ne se seraient pas réalisées conformément aux dispositions de l'ordonnance n°01-03 relative au développement de l'investissement sont nulles et de nul effet ;
- Toute cession d'actions ou titres assimilés d'une banque ou d'un établissement financier doit être autorisé préalablement par le gouverneur

de la Banque d'Algérie dans les conditions prévues par un règlement pris par le conseil de la monnaie et du crédit, non encore publié ;

- La Banque d'Algérie a pour mission (supplémentaire) de veiller à la stabilité des prix et doit établir la balance des paiements et présenter la position financière extérieure de l'Algérie ;
- Les banques ont l'obligation de mettre en place un dispositif de contrôle interne et de contrôle de conformité. Dans ce dernier cas, il s'agit d'une conformité aux lois et règlement et du respect des procédures ;
- La Banque d'Algérie organise et gère une centrale des risques des entreprises, une centrale des risques des ménages et une centrale des impayés.

### **II.3.4. Les dernières décisions prises par la banque centrale (2014-2015)**

Ces derniers temps, la banque d'Algérie a pris certaines modifications pour améliorer le système bancaire.

#### **II.3.4.1. Règlement N°2014-04 DU 22 Octobre 2014**

En date du 29 septembre 2014, le Conseil de la monnaie et du crédit a adopté un règlement fixant les conditions de transfert de capitaux à l'étranger au titre de l'investissement à l'étranger par les opérateurs économiques de droit algérien. Ce règlement est publié sous le numéro 14-04 au Journal Officiel de la République Algérienne n°63 du 22 octobre 2014<sup>1</sup>.

Le règlement n°14-04 a pour ancrage légal l'article 126 de l'ordonnance 03-11 du 26 août 2003, modifiée et complétée, relative à la monnaie et au crédit, qui institue la possibilité d'investissement direct à l'étranger lorsque cet investissement est complémentaire à l'activité de production de biens et de services de l'opérateur concerné et qui soumet le transfert de capitaux à l'étranger pour le financement de cet investissement à autorisation préalable du conseil de la monnaie et du crédit (CMC).<sup>2</sup>

L'institution de cette possibilité d'investissement direct à l'étranger reflète la reconnaissance de l'apport potentiel de ce type d'investissement à l'économie nationale, notamment en termes d'acquisition de savoir-faire et de gains de productivité. Dans cet esprit, le CMC avait adopté, en date du 20 février 2002, le règlement 2002-01 pour fixer les conditions de constitution du dossier de demande d'autorisation en la matière.

Le règlement 14-04 :

---

<sup>1</sup> Communiqué de la Banque d'Algérie [EN LIGNE], disponible sur : [www.bank-of-algeria.dz/html/communuque.htm](http://www.bank-of-algeria.dz/html/communuque.htm);

<sup>2</sup> Idem.

- Cerne la nature de l'investissement à l'étranger projeté, à savoir la création de société ou de succursale, la prise de participation dans les sociétés existantes ou l'ouverture de bureau de représentation ;
- Définit les conditions d'éligibilité à examen par le CMC de la demande d'autorisation de transfert de capitaux au titre du dit investissement, notamment:

a. La nécessaire complémentarité entre l'investissement à l'étranger projeté et l'activité, en Algérie, de production de biens et de services ;

b. La nécessité pour l'opérateur concerné de disposer de ressources propres en monnaie nationale suffisantes pour financer l'investissement projeté ;

c. La contribution régulière de l'activité de production de biens et de services, en Algérie, aux exportations ;

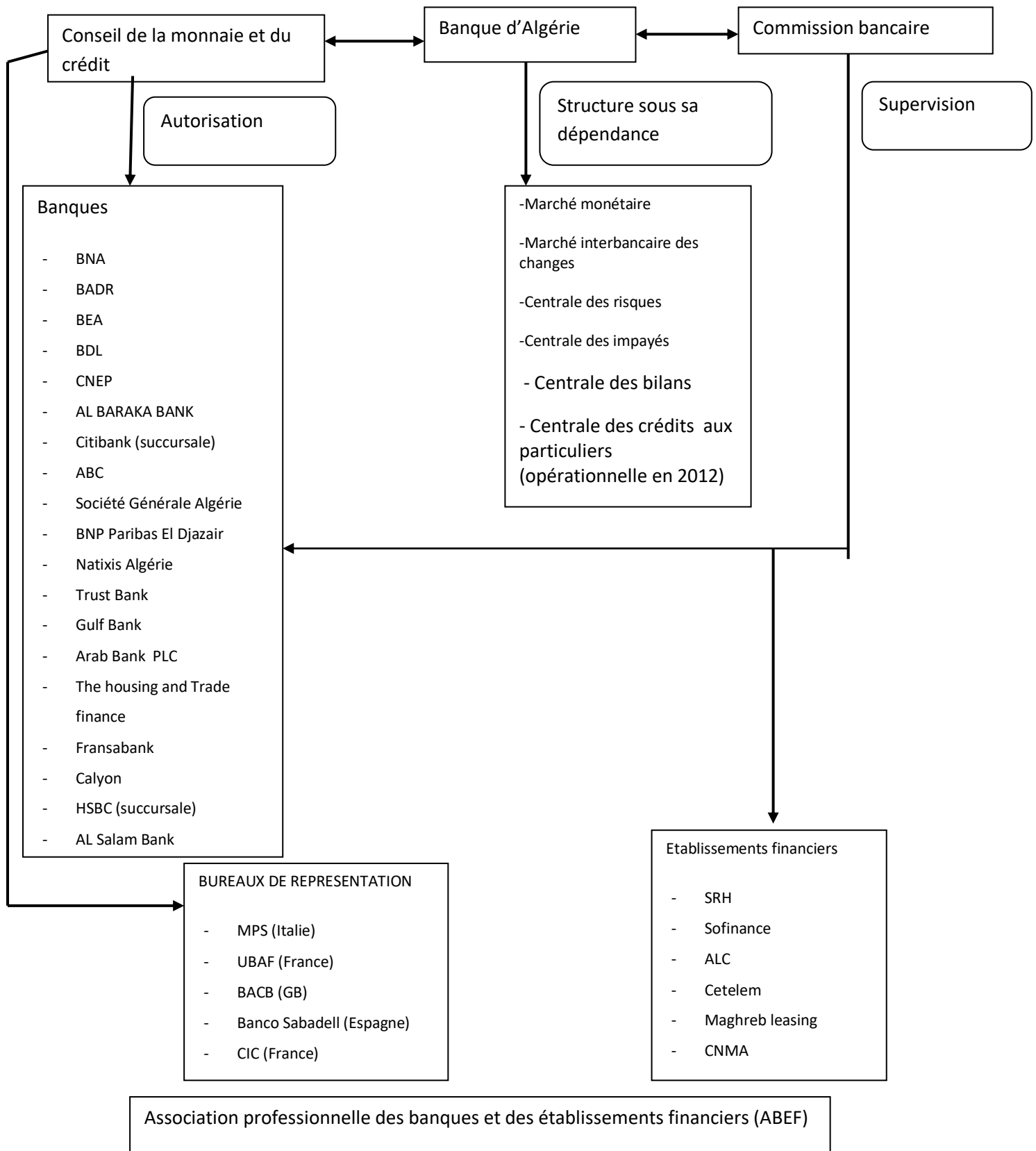
- Précise les éléments constitutifs du dossier en appui à la demande d'autorisation à présenter au CMC.

- Précise les limites maximales des montants à transférer, modulables en fonction des recettes d'exportation de l'opérateur et de la nature de l'investissement ; et rappelle les obligations légales et réglementaires à respecter par l'opérateur lorsque la dite autorisation est accordée par le CMC et l'investissement en question réalisé, notamment l'obligation de fournir des états financiers annuels dûment certifiés et l'obligation de rapatriement des revenus et, le cas échéant, du produit de l'opération de désinvestissement.<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> Idem.

**Schéma illustrant l'organisation du système bancaire algérien actuel.**



Source : KPMG/op.cit,p.32

**CONCLUSION**

La mise en place d'un système bancaire national a été l'une des premières priorités du gouvernement Algérien, dès son accession à l'indépendance en procédant à la création d'un institut d'émission et la nationalisation des banques privées coloniales.

Après la nationalisation de 1966 à 1968 les banques commerciales Algériennes furent spécialisées par branche d'activité, c'était le trésor public qui finançait à fonds perdu tout l'investissement public.

La loi sur la monnaie et le crédit promulguée en avril 1990 prévoyait un tout nouveau dispositif législatif de soutien aux réformes engagées sur tous les plans dès 1980. Il s'agissait d'un passage à une seconde époque, celle de l'économie de marché.

L'un des points figurant dans cette loi, était le désengagement définitif de l'Etat et la fin de l'ingérence administrative dans le secteur financier en réhabilitant le rôle de la banque Centrale dans la gestion de la monnaie et du crédit.

Le secteur bancaire algérien s'est nettement amélioré depuis la promulgation de la loi sur la monnaie et le crédit en 1990. Avant cela, l'économie algérienne était une économie administrée dans laquelle les banques sont considérées comme de simple guichets de collecte et de distribution de fonds pour financer les projets de la politique d'industrialisation à travers les entreprises publiques adoptées par l'Etat. L'ordonnance de 2003 et de celle de 2010, s'inscrivent en théorie dans le même sillage et offrent un nouveau cadre juridique pour l'exercice des opérations de banque, comparable en tous points à celui en vigueur dans les pays à économie libérale. Elles prévoient une autonomie complète vis-à-vis du gouvernement.

Malgré toutes ces lois et modifications, le système bancaire est considéré parmi les systèmes les plus faibles et les moins développés du monde. Pour cela les pouvoirs publics sont appelés à faire d'autres changements et modifications qui portent beaucoup plus sur la modification de ce secteur vital pour l'économie.

## **Introduction**

Dans ce présent chapitre nous allons déterminer l'impact des réformes mises en œuvre par l'Etat algérien sur l'économie nationale, en particulier sur l'évolution des PME en Algérie et l'évolution de la balance des paiements, et leurs limites dans le cadre social et économique. Pour mieux cerner cet impact nous avons adopté le plan suivant :

Section1 :l'évolution des PME durant l'année 2012 jusqu'à l'année 2016

Section2 : la balance des paiements de 2014 à 2017

Section 3 : les limites des réformes économiques.

**III.1 les petites et moyennes entreprises (PME)****III.1.1 Définition des PME :**

Selon MARCHESNAY.M et JUMIEN.A : « la petite entreprise est avant tout une entreprise juridiquement sinon financièrement indépendante, opérant dans les secteurs primaires, manufacturiers ou des services, et dont les fonctions de responsabilité incombent le plus souvent à une seule personne, sinon à deux ou trois, en général seules propriétaires du capital. »<sup>1</sup>

Les PME sont souvent distinguées selon leur taille, mesurées le plus souvent en termes d'effectif et des chiffres d'affaire. Néanmoins, la taille retenue comme limite de définition n'est pas universelle.

**III.1.2 Évolution des PME en période (2012-2016) :**

- **Année (2012-2013)**

Le nombre des PME créées en 2013, tous secteurs juridiques confondus, est de 66584 PME. Les radiations ont touchées 8791 PME privés, alors que la réactivation d'activité a concerné 8191 entités. Globalement, l'évolution entre les deux années (2012-2013) est de 9.27 %, représentant un croisement net total de 65984 PME.

**Tableau (III.11) : mouvements constatés dans la démographie des PME privées.**

Nature des PME	2012	Mouvement PME 2013				2013
		Création	Radiation	Réactivation	Croissance	
<b>Personnes morales</b>	420117	39355	8249	8191	39297	459414
<b>Personnes physiques</b>	130394	12186	411	-	11775	142169
<b>Activités artisanales</b>	160764	15043	131	-	14912	175676
<b>Total PME privées</b>	711275	66584	8791	8191	65984	777259

Source : Bulletin\_PME\_n°26.pdf, p.9

<sup>1</sup> JULIEN.A.MARCHESNAY.M. La petite entreprise : principes d'économie et de gestion, Editions Vuibert, Paris, 1991.

**Tableau (III.12) : évolution des PME privés et publiques**

Nature des PME	PME 2012	PME 2013	Evolution	
			En nombre	En %
<b>PME privées</b>				
<b>Personnes morales</b>	420117	459414	39297	9,35
<b>Personnes physiques</b>	130394	142169	11775	9,03
<b>Activités artisanales</b>	160764	175676	14912	9,28
<b>S/Total 1</b>	711275	777259	65984	9,28
<b>PME publiques</b>				
<b>Personnes morales</b>	557	557	-	0.12
<b>S/Total 2</b>	557	557	-	0.12
<b>Total</b>	711832	777816	65984	9.27
<b>Dont : Personnes morales (privés et publiques)</b>	420674	459971	39297	9,34

Source : Bulletin \_PME\_n°26.PDF, P .8

A la fin 2013, les PME privées déclarées s'élèvent à 777259, réparties :

<u>Personnes morales</u>	<u>personnes physiques</u>	<u>activités artisanales</u>
459414[59,02%]	142169[18.28%]	175676[22,59%]

Par rapport à 2012 les PME privées ont progressé de 9,28 % soit une hausse de 65984 entités répartis comme suit :

<u>Personnes morales</u>	<u>personnes physiques</u>	<u>activités artisanales</u>
39297	11775	14912

S'agissant des personnes morales, les enregistrements au niveau de la CNAS en 2013, indiquent que les créations enregistrées s'élèvent à 39355 nouvelles PME. Quant aux radiations, elles sont au nombre de 8249.

### **III.2.1.1 Evolution de l'emploi par type de PME**

A la fin 2013, les emplois cumulés dans les PME s'élèvent à 2001892 salariés par rapport à 2012, il est à signaler une progression de 8.32%.

**Tableau (III.13) : évolution des emplois déclarés par type de PME**

Type de PME	Année 2012		Année 2013		Evolution
	Nombre	Parts (%)	Nombre	Parts (%)	(%)
<b>PME Privées</b>					
salariées	1089467	58,99	1176377	58,76	7,98
employeurs	711275	38,20	777259	38,83	9,28
S/Total	1800742	97,21	1953636	97,59	8,49
<b>PME Publiques</b>	47375	2,79	48256	2,41	1,86
<b>Total</b>	1848117	100	2001892	100	8,32

Source : Bulletin\_PME\_n°24.pdf, p.12

• **Année (2013-2014)**

Le nombre de PME privées créées en 2014, est de 76 551 PME. Les radiations ont touchées 9 585 PME privées, alors que la réactivation d'activité a concerné 7 286 entités, Soit une croissance annuelle de 74 2520 PME privées.

**Tableau (III. 14) : mouvements constatés dans la démographie des PME privées**

Nature des PME	2013	Mouvements PME de l'année 2014				2014
		Création	radiation	réactivation	croissance	
Personnes morales	459414	39343	9054	7286	37575	496989
Personnes physiques	142169	18206	415	-	17791	159960
Activités artisanales	175675	19002	116	-	18886	194562
<b>Total PME Privées</b>	<b>777259</b>	<b>76551</b>	<b>9585</b>	<b>7286</b>	<b>74252</b>	<b>851511</b>

Source : Bulletin\_PME\_n°26.pdf.p.8

**Tableau (III.15) : Evolution des PME (2013-2014)**

Nature des PME	PME 2013	PME 2014	Evolution	
			En nombre	En %
<b>PME privées</b>				
<b>Personnes morales</b>	459414	496989	37575	8,18
<b>Personne physique</b>	142169	159960	17791	12,51
<b>Activités artisanales</b>	175676	194562	18886	10,75
<b>S/Total 1</b>	<b>777259</b>	<b>851511</b>	<b>74252</b>	<b>9,55</b>
<b>PME Publiques</b>				
<b>Personnes morales</b>	557	542	-15	-2,69
<b>S/Total 2</b>	557	542	-15	-2,69
<b>Total</b>	<b>777816</b>	<b>852053</b>	<b>74237</b>	<b>9,54</b>

Source : Bulletin\_PME\_n°26, p.8

## **CHAPITRE III** l'impact des réformes économiques sur l'économie nationale

Par rapport à 2013, les PME ont progressé de 9,54% soit une hausse de 74 237 entités. La catégorie des personnes physiques, est essentiellement constituée de professions libérales (notaires, avocats, huissiers de justice, médecins et architectes) et des agriculteurs ; généralement non astreintes à l'inscription au Registre du Commerce.

### **Tableau(III.16): Evolution des emplois déclarés par type de PME**

A fin 2014, les emplois cumulés dans les PME s'élèvent à 2 157 232 salariés. Par rapport à 2013, il est à signaler une progression de 7,76%.

Types de PME	Année 2013		Année 2014		Evolutions(%)
	Nombre	Parts(%)	Nombre	Parts(%)	
<b>PME privées</b>					
<b>Salariés</b>	1176377	58,76	125154	58,37	7,04
<b>Employeurs</b>	777259	38,83	851511	39,47	9,55
<b>S /Total</b>	1953636	97,59	2110665	97,84	8,04
<b>PME publiques</b>	48256	2,41	46567	2,16	-3,50
<b>Total</b>	2001892	100	2157232	100	7,76

Source : Bulletin\_PME\_n°26, p.10

- **Année 2014-2015**

### **Evolution des PME**

L'évolution des PME privée durant l'année 2015 est de 9,7% soit 82 526 nouvelles PME créées, ce qui porte le nombre global des PME privées à 934 037.

### **Tableau (III.17): Mouvements constatés dans la démographie des PME privées**

Nature des PME	2014	Mouvements PME de l'année 2015				2015
		Création	réactivation	radiation	Croissance	
<b>Personnes morales</b>	496989	41919	6949	7956	40912	537901
<b>Personnes physique</b>	354522	42304	-	690	41614	396136
<b>Total PME privées</b>	851511	84223	6949	8646	82526	934037

Source : Bulletin\_PME\_n°28.pdf, p.14

### **Création de PME**

Le nombre de PME privées créées durant l'année 2015, est de 84 223 PME. Les créations d'entreprises enregistrées au niveau de la CNAS à fin 2015 s'élèvent à 41 919 nouvelles PME (personnes morales) alors qu'au niveau de la CASNOS, on recense 42 304 nouvelles PME créées (personnes physiques) durant la même période.

### **Réactivation**

A la fin de l'année 2015, les réactivations ont touché 6949 PME privées (personnes morales) déclarées auprès de la CNAS.

**Radiation (mortalité)**

Durant l'année 2015, 8646 PME privées étaient radiées, dont 7956 sont des personnes morales et 690 PME personnes physiques

**Evolution de l'emploi par type de PME**

**Tableau (III.18) : Evolution des emplois déclarés par type de PME**

Types de PME	Année 2014		Année 2015		Evolution (%)
	Nombre	Parts(%)	Nombre	Parts(%)	
<b>PME privées</b>					
<b>salariés</b>	1259154	58,37	1393256	58,75	10,65
<b>Employeurs</b>	851511	39,47	934037	39,40	9,70
<b>S/Total</b>	2110665	97,84	2327293	98,16	10,29
<b>PME Publiques</b>	46567	2,16	43727	1,84	-6,10
<b>Total</b>	2157232	100	2371020	100	9,91

Source : Bulletin\_PME\_n°28.pdf, p.14

L'effectif global des PME, à la fin de l'année 2015, est de 2 371 020 agents, dont seulement 43 727 relèvent des PME publiques. A noter que l'effectif global des PME a progressé de 9.91% entre 2014 et 2015.

- **Année 2015-2016**

**Tableau (III.19) : Mouvements constatés dans la démographie des PME privées**  
**Nature des PME**

Nature des PME	2015	Mouvements PME de l'année 2016				2016
		Création	radiation	Réactivation	Croissance	
<b>Personnes morales</b>	537901	41635	11686	8056	38005	575906
<b>Personnes physique</b>	396136	66903	22785	6071	50189	446325
<b>Total PME privées</b>	934037	108538	34471	14127	88194	1022231

Source : Bulletin\_PME\_N\_29\_V8.pdf, p.15

**Création de PME**

Le nombre de PME privées créées durant l'année 2016, est de 108 538 PME. Les créations d'entreprises enregistrées au niveau de la CNAS à fin 2016 s'élèvent à 41 635 nouvelles PME (personnes morales) alors qu'au niveau de la CASNOS, on recense 66 903 nouvelles PME créées (personnes physiques) durant la même période.

**Réactivation**

A la fin de l'année 2016, les réactivations des PME privées ont touché 14 127 PME privées, dont 8056 PME sont déclarées auprès de la CNAS et 6071 PME sont déclarées auprès de la CASNOS.

**Radiation (mortalité)**

Durant l'année 2016, 34 471 PME privées étaient radiées, dont 11 686 sont des personnes morales et 22 785 PME personnes physiques.

**Evolution de l'emploi par type de PME****Tableau (III.20): évolution des emplois déclarés par type de PME**

Types de PME	Année 1015		Année 2016		Evolution (%)
	Nombre	Parts(%)	Nombre	Parts(%)	
<b>PME privées</b>					
<b>salariés</b>	1393256	58,75	1489443	58,62	6,90
<b>Employeurs</b>	934037	39,40	1022231	40,23	9,44
<b>S/Total</b>	2327293	98,16	2511674	98,86	7,92
<b>PME Publiques</b>	43727	1,84	29024	1,14	-33,62
<b>Total</b>	237102	100	2540698	100	7,16

Source : Bulletin\_PME\_N\_30.pdf,p.14

L'effectif global des PME, à la fin de l'année 2016, est de 2 540 6981 agents, dont seulement 29 024 relèvent des PME publiques. A noter que l'effectif global des PME a progressé de 7.16% entre 2015 et 2016.

**III.2 Balance des paiements****III.2.1définition de la BDP :**

La balance des paiements est un document comptable qui traduit les échanges entre les agents économiques résidents dans un pays et le reste du monde, pendant une période donnée, le plus souvent l'année civile, le critère retenu est celui de la territorialité et non celui de la nationalité.

Elle obéit à certaines règles de construction et sa structure permet une bonne analyse économique et financière d'un pays. Elle permet aussi, à partir des flux d'établir chaque année l'état des stocks d'avoirs et d'engagements financiers extérieurs des pays. Elle constitue tout simplement, un instrument important pour la mise en œuvre de la politique économique et monétaire suivi par un pays dans le cadre de développement des opérations avec l'extérieur.<sup>1</sup>

<sup>1</sup> Rabe Rennane, l'impact des variations des taux de change sur les comptes de la balance des paiements en Algérie (1999-2008) [en ligne].mémoire de magister en science économique, université d'Oran FSG 2013, P65.format PDF .Disponible sur : [www.univ.oran.2.dz/FSG/Magister/TH4040pdf](http://www.univ.oran.2.dz/FSG/Magister/TH4040pdf) (consulté le 24 /092017).

### III.2.1.1 Les transactions enregistrées par la balance des paiements <sup>1</sup>

Tableau(III.21) : Les transactions enregistrées par la balance des paiements

<b>CREDIT</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Exportations de marchandises (biens)</li> <li>• Exportations des services</li> <li>• Revenus des salariés et revenus des investissements reçus</li> <li>• Transferts courants reçus</li> <li>• Transfert de capital reçus</li> <li>• Vente d'actifs non financiers, non produits (brevets)</li> <li>• Investissements directs étrangers dans le pays</li> <li>• Investissements de portefeuilles étrangers dans le pays</li> <li>• Autres investissements étrangers dans le pays</li> <li>• Revenus reçus sur des produits financiers dérivés</li> <li>• Diminution des avoirs ou augmentations des engagements des autorités monétaires à l'égard de non- résidents</li> </ul>
<b>DEBIT</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Importations de marchandises (biens)</li> <li>• Importations de services</li> <li>• Revenus des salariés et revenu des investissements versés</li> <li>• Transferts courants versés</li> <li>• Transferts de capital versés</li> <li>• Achats d'actifs non financiers, non produits (brevets)</li> <li>• Investissements directes des résidents à l'étranger</li> <li>• Investissements de portefeuille des résidents a l'étranger</li> <li>• Autres investissements des résidents à l'étranger</li> <li>• Revenus versés sur des produits financiers dérivés</li> <li>• Augmentation des avoirs ou diminution des engagements des autorités monétaire à l'égard des non-résidents</li> </ul>

### III.2.2 Présentation de la balance des paiements algérienne

La BDP en Algérie est établie à partir des règlements entre l'Algérie et le RDM. Sur la base des pièces comptables et des formules justificatives, une collecte de données est effectuée auprès de l'ensemble des intermédiaires agréés et de la banque d'Algérie, qui envoie des états ventilés d'achats/ventes des devises des intermédiaires agréés à la direction de la BDP (Direction de la Gestion des Avoirs et des Operations Extérieures) leurs permettant la vérification des déclarations des banques.

<sup>1</sup> Ibid. P.69

## **CHAPITRE III                      l'impact des réformes économiques sur l'économie nationale**

Les intermédiaires agréés, conformément aux orientations contenues dans l'instruction N°824, transmettent la totalité des déclarations en transferts et rapatriements exécutées pour le compte de leur clientèle, détaillée par bénéficiaire, par pays et par nature d'opérations.

L'enregistrement des opérations par transaction ne concerne, à ce jour, que la BC. La Direction Générale des Douanes s'occupe du recensement de transfert effectif des marchandises au moment du passage à la frontière.

L'élaboration de la BDP Algérienne nécessite le recensement de l'ensemble des opérations de notre économie avec l'extérieur (agents non résidents) et ceci, quelque soit le mode de financement retenu (financement immédiat, différé, anticipé ou sans règlement).

Pour le recensement des transactions sur biens, il est recommandé de se référer à la notion de transfert de propriété de préférence aux systèmes du développement (commerce spécial) ou bien des entrées et sorties de biens (commerce général).

L'élaboration de la BDP de l'Algérie avec le RDM passe par le calcul de chaque poste grâce au regroupement des rubriques correspondantes.

Chaque rubrique constitue une position spécifique d'enregistrement de certains types de transaction extérieurs en recette et en dépenses. Toutes les rubriques utilisées sont répertoriées codifiées et communiquées à l'ensemble de banques, pour leur permettre de renseigner les comptes rendus statistiques à chaque opération de transfert ou de rapatriement.<sup>1</sup>

### **III.1.3 Evolution de la balance des paiements algérienne (2014-2017)**

**Tableau (III.22) : Evolution de la BDP (2014-2017)**

	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>
<b>Solde extérieur courant</b>	-9,4	-27,3	-26,3	-20
<b>Balance commerciale</b>	0,3	-18,1	-20,4	-12,4
<b>Exportations (FOB)</b>	60	34,6	29,1	37
<b>Importations (FOB)</b>	-59,7	-52,6	-49,4	-49,4
<b>Services hors revenus des facteurs</b>	-8,2	-7,5	-7,2	-7
<b>Revenus des facteurs nets</b>	-4,9	-4,5	-1,5	-3,4
<b>Transferts nets</b>	3,3	2,8	2,7	2,8
<b>Solde du compte de capital</b>	3,6	-0,2	-0,3	2,1
<b>Solde global</b>	-5,9	-27,5	-26	-17,9

**Source :** autorités algériennes et estimation et projections des services du FMI

<sup>1</sup> Rabeh Rennane , op.cit., p140

L'objet de ce tableau est d'analyser la structure des échanges extérieurs de l'Algérie de 2014 à 2017. Les résultats globaux obtenus en matière des réalisations de l'échange extérieur pour la période de l'année 2014 font ressortir un excédent de la balance commerciale de 0.3 milliards de dollars, ce faible résultat s'explique par une hausse des importations et baisse des exportations.

Concernant la structure des exportations hors hydrocarbures, elles sont toujours marginales, dominées par les dérivées d'hydrocarbures, et les déchets ferreux et semi-ferreux, excepté le sucre pour un montant de 2.58 milliard de dollars.

En plus de la forte contraction de l'excédent de la balance commerciale, le déficit du poste « services hors revenus des facteurs » s'est creusé en 2014 à 8.2 milliards de dollars, alors qu'il n'était que de 7 milliards de dollars en 2013. Cela résulte de la hausse des importations de services technique et ceux lié au bâtiment et travaux publics, par contre le déficit du poste « revenus des facteurs nets » s'est stabilisé à environ 4.9 milliards de dollars en 2014 et 2015 en situation de recul de recettes en la matière dans un contexte de niveau historiquement bas des taux d'intérêt au niveau de la zone euro et aux Etats-Unis. Ensuite le déficit s'est amélioré durant l'année 2016 grâce à l'augmentation des taux d'intérêt dans la zone euro et les Etats-Unis, pour ensuite reprendre la hausse en 2017 pour les mêmes raisons des années 2014 et 2015

Par ailleurs, les transferts nets se sont améliorés, en passant de 2.79 milliards de dollars en 2013 à 3.3 au cours de l'année 2014 pour se stabiliser durant les années 2015, 2016 et 2017.

Ainsi, l'année 2014 s'est caractérisée par un déficit du compte courant de la balance des paiements dès le premier trimestre, dont l'ampleur a doublé au cours du second trimestre, pour ensuite se stabiliser au troisième trimestre, avant de se creuser significativement au quatrième trimestre. En effet, le déficit du compte courant enregistré au quatrième trimestre compte pour plus de la moitié du déficit de toute l'année, témoignant de l'effet de la baisse drastique du prix du pétrole au cours du dernier trimestre, en situation de poursuite de la progression des importations.

L'excédent appréciable du compte capital est des opérations financière, soit 3,6 milliards de dollars contre un déficit de 0,87 milliards de dollars en 2013, en situation de moindre flux nets au titre des investissements directs étrangers (IDE) (1.5 milliards de dollars pour la période sous revue), n' a que faiblement compensé le déficit du compte courant, de sorte que la balance des paiements extérieurs globale a dégagé un déficit de 5.9 milliards de dollars. Ce déficit s'est particulièrement creusé à la fin de l'année 2014. En conséquence, les réserves de change (or non compris) se sont contractées à 178,94 milliards de dollars à fin décembre 2014.

Pour la situation de la balance commerciale en 2015, il ya une récession de 39.91% par rapport à 2014. Les résultats globaux obtenus en matière de réalisations des échanges extérieurs de l'Algérie pour la période de l'année 2015 font ressortir un déficit de la balance commerciale de 18,1 milliards de dollars contre un excédent de 0,3 milliards de dollars durant l'année 2014. tandis que le poste « services hors revenu des facteurs » s'est améliorer avec 7.5

milliards de dollars contre 8.2 milliards de dollars en 2014. cela résulte de la baisse des importations de services techniques et ceux lié au bâtiments et travaux publics, ce résultat s'est stabiliser au cours des années 2016 et 2017.<sup>1</sup>

Ainsi, l'année 2015 s'est caractérisée par un déficit du compte courant de la balance des paiements de 27,3 milliards de dollars pour ensuite baisser d'un milliard de dollars au cours de l'année 2016.

Pour l'année 2015 et 2016 le compte capital présente un déficit de 0.2 et 0.3 milliards de dollars respectivement, cela est dû par une baisse des IDE causé par l'instabilité économique de l'Algérie.

Ainsi, le compte courant de la balance des paiements est déficitaire pour les deux années 2015 et 2016.

En ce qui concerne l'année 2017, au cours du 1<sup>er</sup> trimestre la balance commerciale algérienne était en déficit de 2.7 milliards de dollars une importante diminution du déficit par rapport à la même période de 2016. Si la tendance du premier trimestre se poursuit on va s'attendre à une baisse du déficit de la balance des paiements à la fin de l'année 2017. ces résultats ne découlent pas de la mise en place des réformes, mais bien de la conjoncture mondiale (relativement bonne tenue des prix pétroliers au premier trimestre , prix à l'importation exprimés en dollars en baisse) il faut noter en outre que les volumes d'hydrocarbures exportés ont cru relativement fortement. Dans un tel contexte il est difficile de faire apparaître l'impact des mesures internes telles que la mise en place des quotas ou bien la dépréciation du DA.<sup>1</sup>

Enfin, il faut signaler qu'à la fin du premier semestre de l'année 2017, les réserves de change sont estimées à 114 milliards de dollars US et que le fonds de régulation de recettes (FRR) est complètement épuisé.

### **III.3 Limites des réformes mise en œuvre par l'Etat algérien**

#### **III.3.1 Limite de la planification et échec de restructuration**

Après une décennie de la mise en place de la première tentative d'organisation de l'économie algérienne, la planification centralisée est arrivée à ses véritables limites et reflète l'inefficacité, communément globaux et la mauvaise santé de l'économie.

A- Les limites de la planification financière : la fameuse loi financière de 1971 constitue l'édifice législatif portant spécialement l'adoption du système financier à la planification centralisée, qui vise à enraceriner les principes d'une économie moderne « d'endettement » à travers :

---

<sup>1</sup> BALANCE DES PAIEMENTS [EN LIGNE]. Disponible sur [www.conjoncture-dz.com](http://www.conjoncture-dz.com).

<sup>1</sup> Balance des paiements : limitation du déficit en 2017 [en ligne]. Disponible sur : [www.conjoncture-dz.com](http://www.conjoncture-dz.com), (consulté le 02/10/2017)

- L'élargissement du circuit bancaire et le renforcement de l'intermédiation des banques par l'introduction du principe de la domiciliation et de faire participer ces dernières au financement des investissements.
- l'insertion en parallèle d'une réglementation permettant la maîtrise des phénomènes monétaires et exigeant la remboursabilité des crédits.

Cependant la planification financière n'a pas pu y aller au-delà de la mise en place d'une économie d'épargne basée sur la centralisation des ressources et de la distribution des fonds, de ce fait les banques sont considérées les argentiers de l'Etat et les caissiers correspondants aux entreprises publiques.

Les limites de la planification financière sont répercutées dans la structure du système bancaire et financier comme suit :

- La tutelle administrative et l'absence de toute autorité monétaire.
- La conservation de l'importance du trésor qui contribue au financement de 2/3 des investissements et la centralisation des ressources à son égard.
- La relation Banque-Entreprise est floue et dénaturée, de fait que les banques fournissent des fonds sans cesse aux entreprises publiques, ces derniers qui sont insolubles.

Les limites de la planification financière dépassent le champ de la structure pour se répercuter sur l'incohérence de l'économie, en élargissant l'écart entre le secteur privé et le secteur public par la marginalisation de premier secteur et la mise en service du deuxième.

B-L'échec de la restructuration organique et la paralysie des structures financières :

Avec la multiplication de l'économie à l'achèvement de l'étape de la réalisation de l'industrie lourde et le lancement du processus d'investissement, les limites de la planification sont devenues contraignantes pour les entreprises, provoquant la difficulté et la complexité de leur contrôle et leur gestion, mais aussi de leur financement même après la restructuration de l'économie.

Dans le cadre de la restructuration organique et financière, constituant les procédures d'assouplissement de la planification centralisée sur les deux sphères : réelle et financière, la tentative de réorganisation de l'économie algérienne n'a pas aboutie à l'efficacité économique désirée de fait que :

- La restructuration porte sur un simple aménagement des structures économiques, et vise à déterminer sur la base du principe de la spéculation une forme plus détaillée des entreprises publiques et des banques et des nouvelles relations banques-entreprises.
- La restructuration est loin de toute intervention profonde, visant ni à revoir l'efficacité des méthodes de gestion et de contrôle, ni de résoudre les problèmes structurels d'énormes profondeurs, débutant à la complexité et l'ambiguïté des structures des systèmes économiques et finiront par la difficulté et la paralysie du fonctionnement de l'économie.

- Dans le cadre de sa mise en réalisation, la restructuration a issue des contres pas le fait qu'elle a renforcé la planification centralisée à laquelle est venue s'opposer. D'une part : le principe de la spécialisation a renforcé le principe de domiciliation sur lequel est basé le financement planifié, d'autre part : cette restructuration qui a visé la fiabilité par la multiplication du nombre des entreprises et des banques s'est trouvée face aux difficultés de contrôle et de gestion.

Cet état de crise reflète la non mobilisation des pouvoirs de décision face à la gravité des conséquences de cette paralysie économique, qui s'est traduit par l'absence du suivi et d'évaluation « la fuite des pouvoirs publics de l'établissement des bilans à la fin de l'année 1979<sup>1</sup> », conduisant une véritable remise en cause des déséquilibres globaux du pays et la montée des déficits, qui sont constatés à travers l'importance des crédits non remboursables « dette intérieure » et l'importance de l'émission monétaire « inflation ».

La crise structurelle n'était pas suffisante pour mener les décideurs à chercher un véritable remède à la grave situation, en effet la mobilisation n'était atteinte qu'avec la franchise des crises conjoncturelles d'ordre international.

### **III.3.1.1 Les crises conjoncturelles et la montée des déficits**

La volonté des pouvoirs publics est menée par le souci de continuer à tenter de répondre aux transformations récentes de l'environnement socio-économique national et international, dans le sens de promouvoir le développement et l'efficacité de l'économie et le maintien de cap en dépit des difficultés dues à la force baisse des recettes extérieures, mais aussi de chercher le désendettement, en recourant au rééchelonnement ou à la négociation de la dette et en faisant face à ses obligations.

Parallèlement aux procédures de restructuration de l'économie, les engagements des pouvoirs publics dans le cadre du premier plan quinquennal (1980-1984) ont été très ambitieux, tels que les efforts consacrés au développement n'ont pas pu aboutir en permanence à des résultats satisfaisants, en effet :

La première évaluation de la réalisation des objectifs tracés par le plan quinquennal faite sur la base d'un ensemble d'indicateurs a montré que la position économique et financière de l'Algérie était globalement satisfaisante constatée à travers un ensemble d'indicateurs<sup>2</sup>.

En 1984, la croissance hors hydrocarbures est élevée à 6%, la stabilité de l'endettement extérieur, la création de 140.000 postes d'emploi par an et l'amélioration de la consommation.

Une année était très suffisante pour basculer la situation et mener les indicateurs au déséquilibre, en effet une crise économique mondiale gravement ressentie dès 1983, fortement appréciée en 1986, résultant de la combinaison de deux déséquilibres internationaux :

---

<sup>1</sup> BENISSAD, H « Algérie : Restructurations et réformes économiques 1979-1993 », OPU, Alger.1994

<sup>2</sup> Les medias associés. « Algérie 30 ans, situation économique : Bilan et perspective ».

- La déréglementation du marché du pétrole à travers la chute des prix du pétrole des OPEP, de 26 dollars à moins de 7 dollars en 1986.
- La déstabilisation du dollar vers la chute, émanant à une diminution supplémentaire de 20% des capacités nationales, de fait que la structure de base des exploitations donne un pays mono-exportateurs (plus de 95% de ces recettes proviennent des recettes pétrolières).

L'effet perturbateur de cette crise est devenu important, de fait qu'elle était conjuguée avec une série des effets négatifs constatés sur le plan interne à travers :

- L'arrivée de l'échéance de la dette extérieure évaluée à 14 milliards de dollars en 1984.
- La déstabilisation des secteurs productifs et des circuits commerciaux.
- La réduction des moyens de paiement.
- L'irrégularité de la production agricole causée par la sécheresse.
- La montée démographique à un taux de 3,4% l'an, et l'augmentation de la consommation globale des biens de base.

La réduction des recettes et l'engagement dans des dépenses importantes a conduit au déséquilibre de la situation économique constaté à travers :

- La diminution relative de la production intérieure brute (PIB), de 5,2% en 1985 à 0,7% en 1986.
- La croissance du commerce extérieur est marginale, elle est en moyenne de 1% l'an.
- La détérioration du pouvoir d'achat du dinar, moins de 48% entre 1985 et 1989.

### **III.3.1.2 Les restructurations des années 80<sup>1</sup>**

L'analyse macroéconomique des agrégats économiques nous renseigne que les mesures, appliquées à partir de 1980 n'ont pas infléchi les tendances lourdes des années 70.

L'injection massive de capitaux pendant plus de 10 ans n'a pas permis au système productif de se transformer en générateur de surplus.

Par ailleurs, les restructurations organiques et financières des entreprises publiques n'ont pas abouti à une amélioration des performances des EPE, tout au contraire.

On constate également l'accentuation du phénomène bureaucratique ajouté à cela des déficits financiers permanents (125 milliards de dinars entre 1984 et 1987).

En définitive, les ajustements opérés dans les années 80 ne constituent pas un projet économique et social clair et cohérent, mais qui portent dans son essence les germes de sa

---

<sup>1</sup> AMDAOUD, M op.cit.p.31

destruction, causé par l'absence de volonté réelle de changement de la part de la sphère dirigeante.

### **III.3.1.3 Restructuration des années 90 <sup>1</sup>**

Les politiques de restructuration mise en œuvre à partir de 1992 ont trouvé leurs limites dans un certain nombre de contraintes qui sont :

#### **III.3.1.3.1 Environnements sociopolitique**

Les politiques de restructurations des entreprises publiques ont été appliquées dans un climat sécuritaire peu favorable. En effet, les actes de sabotages ont causé des pertes importantes aux entreprises publiques, selon l'UGTA, le cout financier de ces actes s'élèvent a 16 milliards de dollars entre 1991-1996.

Ajouter a cela, le climat social défavorable (grève, sabotage, laisser aller...) suite a l'application des plans sociaux induisant des licenciements massifs.

#### **III.3.1.3.2 La dégradation des conditions macro-économiques**

Trois grandes contraintes ont limité les politiques de restructuration à savoir :

- La dévaluation de la monnaie nationale qui a eu des effets négative sur les équilibres financiers du fait de l'accroissement des couts de production et les pertes de change ;
- Le système bancaire et financier archaïque qui constitue la principal entrave et cause de la crise d'investissement ;
- Un système fiscal inégalitaire, ainsi que la contraction de la demande interne.

#### **III.3.1.3.3 Les politiques industrielles**

L'absence de politique industrielle cohérente en terme de secteurs ou filiales stratégique à consolider, à limiter de plus en plus les politiques de restructurations. En effet, la restructuration des entreprises publiques est restée dominer par une vision de court terme, centré sur des opérations de dissolution, filialisation et privatisation, qui ne s'inscrivent pas dans une aucune logique industrielle.

#### **III.3.1.3.4 Une gouvernance obsolète**

Le style de gouvernance daté des entreprises publiques ont a été pour beaucoup dans la limite de performances des entreprises. En effet, la désignation des gestionnaires a la tête des entreprises obéit plus a une logique des cooptation qu'à un système basée sur la compétence et le savoir.

---

<sup>1</sup> Ibid. P.32

Outre, les droits de propriété flous entre les divers niveaux de gouvernance (CNEP, holdings) a aggravé la situation et a rendu l'établissement des responsabilités en cas de mauvais résultats très difficile.

En définitive, les diagnostics des entreprises publiques laissent apparaître les insuffisances d'ordre managériales, technologiques et organisationnelles aussi nombreuses qu'irréremédiable

Ces carences ont fini par instaurer un climat d'incertitude peu propice à la relance de l'investissement, donc limitant ainsi la croissance économique.

**Conclusion**

Depuis la fin des années 1980, le gouvernement algérien a compris que le secteur public seul ne peut répondre aux besoins économiques et sociaux grandissant du pays, par conséquent, le recours au secteur privé est une nécessité absolue. Et c'est dans ce contexte de transition, d'une économie de marché, que la PME s'est imposé, par sa diversité, sa flexibilité et sa capacité à créer des emplois, comme une entité susceptible de compenser le déficit de la grande entreprise nationale.

Quant à la balance des paiements de l'Algérie en 2014. Elle le sera même très largement et beaucoup plus qu'on le prévoyait voici encore quelques mois. Au cours de l'année 2014, et particulièrement depuis le début de l'été, les événements se sont accélérés. La réduction des revenus pétroliers en raison de la poursuite de la baisse des exportations, l'augmentation des importations dégringolade du prix du baril.

Au niveau des politiques de restructuration des entreprises publiques mise en œuvre par les pouvoirs publics, ont trouvé leurs limites dans un certain nombre de contraintes qui tiennent à l'inadéquation de l'environnement sociopolitique, au contexte macroéconomique excessif, à l'inexistence de politiques industrielles cohérentes et aux « archaïsmes » qui caractérisent la gouvernance de la sphère économique publique.

## Conclusion générale

Dès 1962, l'indépendance du pays avait soulevé chez les algériens de grands espoirs quant à un développement économique et social exemplaire qui viendrait parachever l'œuvre de libération nationale.

Pendant trois décennies, le développement économique a été le mot d'ordre prioritaire du pays, ce qui a été largement favorisé par le fait que l'Algérie disposait d'hydrocarbures d'une ampleur suffisante pour non seulement constituer la base énergétique de l'économie, mais également pour assurer des exportations qui financeraient le développement souhaité.

A partir de 1966, la reconstruction de l'Etat et de l'administration permettent une mise en place de la planification (plan triennal 1967-1969). Les entreprises étrangères qui ont maintenu leurs activités en Algérie sont progressivement nationalisées, depuis les mines en 1966 jusqu'au pétrole en 1971. Les jalons ainsi posés se sont amplifiés durant toute la décennie 1970, favorisés en cela par le boom pétrolier de 1973 qui a permis de gonfler d'une manière assez importante la recette de l'Algérie. Un programme de grande industrialisation est alors lancé à travers une planification vigoureuse (premier plan quadriennal 1970-1973 et deuxième plan quadriennal (1974-1977), l'objectif fixé étant la construction économique à long terme, de façon à assurer au pays son indépendance économique. Dans cette optique, la primauté était donnée à l'industrie, et notamment à l'industrie lourde, conçue comme le moteur devant entraîner le reste de l'économie.

Parallèlement, au programme de grande industrialisation démarrent des programmes ambitieux d'infrastructure (aéroport, route...), de services de tous types (hôpitaux, écoles, universités...) ainsi que d'équipements urbains et ruraux de toute nature. C'est aussi durant la décennie 1970 que sont mises en place les fondements structurels du pays, se traduisant par une réorganisation des structures nationale et ouvrant la voie à une économie à très forte impulsion étatique.

Dès 1980, des transformations importantes sont apportées aux orientations du pays. Ce que l'on a cru être qu'une modification formelle s'est révélée avec le recul être une remise en cause progressive du modèle du développement adopté jusqu'alors. Certes, les programmes engagés ont été poursuivis, mais l'effort de construction s'est nettement relâché. Les nouvelles hausses du prix du brut sur le marché international ont masqué le fait que dans tous les domaines, les niveaux de production ont stagné, voire même régressé. Les investissements baissent, les grandes entreprises nationales perdent leur dynamisme et leur vivacité et les exportations hors hydrocarbures qui devaient préparer « l'après pétrole » régressent au lieu de croître...

Cette situation ne va pas rester sans conséquences car elle va engendrer un déséquilibre par un déficit budgétaire énorme qui a atteint un niveau records de 13,7 % du PIB en 1988

Les faiblesses du régime de la planification centrale sont ressorties beaucoup plus nettement en 1986 lorsque le contre choc pétrolier a entraîné en Algérie une baisse d'environ

50% des termes de l'échange et de recette budgétaire provenant du secteur des hydrocarbures, à cause de la baisse du prix du baril de pétrole.

Les autorités n'ont toutefois pas réagi de façon significative qui est tardivement en 1989 en procédant à des réajustements économiques et à des réformes structurelles sous la contrainte du FMI.

C'est dans ce cadre que le système bancaire a subi des changements avec l'instauration de la loi sur la monnaie et le crédit qui vise à réformer profondément ce système.

En effet, la loi sur la monnaie et le crédit procède à une double réhabilitation :

Celle de la monnaie et en conséquence celle de l'autorité monétaire, et celle de la banque en tant qu'entreprise bancaire. Pour ce faire, la loi rétablit l'autorité monétaire et consacre l'autonomie de la Banque Centrale. Cette loi vise la mise en œuvre des mécanismes de transition vers l'économie de marché.

Malgré les efforts entrepris en termes de la loi pour instaurer ses nouvelles règles, les vieilles pratiques datant de la période d'économie centralisée sont toujours présentes. En effet, les taux d'intérêt appliqués au niveau des banques sont fixés au niveau de la banque centrale, ce qui empêche les banques d'utiliser ce moyen comme outil discriminant les bons des mauvais clients

Par ailleurs, l'économie algérienne a compté sur la redistribution par l'État des recettes des hydrocarbures. Lorsque les cours du pétrole étaient élevés, ce modèle a permis à l'Algérie de construire des infrastructures, d'assurer la stabilité sociale, de progresser considérablement vers les objectifs du Millénaire pour le développement, et de rembourser la majeure partie de sa dette extérieure, à l'égard de laquelle le pays manifeste une réticence. Cependant, même avec des cours élevés du pétrole, ce modèle n'était pas viable, compte tenu du risque d'épuisement des réserves d'hydrocarbures au bout d'une ou de deux générations. Au cours de la dernière décennie, une grande partie des emplois a été créée grâce à l'évolution favorable des PME. Avec la persistance de faibles cours du pétrole, il est devenu encore plus évident que l'État ne dispose plus des ressources suffisantes pour maintenir des niveaux élevés de dépenses et continuer de créer des emplois à l'intention d'une population jeune et en rapide croissance.

En effet, Après un lent démarrage en 2014–15, les autorités ont pris des mesures pour relever les défis d'une adaptation au faible niveau des prix du pétrole. Elles ont adopté un ambitieux plan d'assainissement budgétaire à moyen terme, mis en œuvre un certain nombre de réformes structurelles, et elles s'emploient actuellement à définir une vision à long terme pour refondre le modèle de croissance du pays. En réponse à l'évolution de la liquidité, la Banque centrale a judicieusement remis en place des instruments de refinancement notamment la loi relative à la monnaie et le crédit (planche à billet) de septembre 2017 car sans cette planche à billet, l'Algérie va emprunter 20 milliards de dollars chaque année pour couvrir un déficit équivalent à 2000 milliards de DA. Ce pendant, les emprunts de la part du Trésor public auprès de la Banque d'Algérie auront un « impact positif direct » sur les citoyens, car ils permettront de « relancer ou d'achever des projets de développement humain gelés ou bloqués ces dernières années, et ce dans plusieurs domaines dont ceux de la santé et de l'éducation ». De même, ces emprunts non conventionnels auprès de la banque d'Algérie

« permettront à l'Etat de continuer et de fonctionner normalement sans devoir imposer aux citoyens de nombreux impôts nouveaux »

# BIBLIOGRAPHIE

## 1-LES OUVRAGES

BENISSAD, H « Algérie : Restructurations et réformes économiques 1979-1993 »

BOUZAR, C. systèmes financiers : mutations financières et bancaires et crises. Editions EL-AMEL 2010.

JULIEN.A.MARCHESNAY.M. La petite entreprise : principes d'économie et de gestion, Editions Vuibert, Paris, 1991.

Nass, A. Le système bancaire algérien : de la décolonisation à l'économie de marché. Maisonneuve et larose/édition Inas, paris, 2003.

## 2-TRAVEAUX UNIVERSITAIRES (MEMOIRES)

ABKARI, Z.AFFETOUCHE, Z. La réforme du système bancaire et financier algérien : la transition d'une économie planifiée a une économie de marché : Mémoire de maîtrise en sciences économiques, TIZI-OUZOU : Université Mouloud MAMMERI de TIZI-OUZOU, FSGC, 2007.

AIT HADDADENE, M.ALLILECHE, S. Evolution du système bancaire algérien. Mémoire de maîtrise en sciences économiques, TIZI-OUZOU : Université Mouloud MAMMERI de TIZI-OUZOU, FSEGC ,2007.

AMDAOUD, M. Les réformes économiques et la restructuration des entreprises publiques en Algérie, mémoire de maîtrise en sciences économiques, Tizi-Ouzou : Université Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou, FSEGC ,2008.

ASLI.D, BOUGHAREB, S, la réforme du secteur bancaire algérien. Mémoire de maîtrise en science économique Tizi-Ouzou : Université Mouloud MAMMERI de TIZI-OUZOU, FESGC, 2004.

BELHOUT, S.BRAHIM MAHAMAT, S. le système bancaire algérien de sa création a nos jours. Mémoire de maîtrise en sciences économiques, TIZI-OUZOU : Université Mouloud MAMMERI de TIZI-OUZOU, FSEGC ,2012.

BOUALEM, S.HADDOUCHE, O.la réformes du système bancaire algérien et son impact sur l'économie de marché. Mémoire de maîtrise en sciences commerciales, TIZI-OUZOU : Université Mouloud MAMMERI de TIZI-OUZOU, FESGC, 2001

CHABANE, N.CHALLAL, L. Evolution du système bancaire en Algérie .Mémoire de maîtrise en sciences économiques, Tizi-Ouzou : université Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou, FESGC, 2008.

CHACHOUR, G.KHEFFACHE.S. La réforme du secteur bancaire en Algérie. Mémoire de maîtrise en sciences économiques, Tizi-Ouzou : Université Mouloud MAMMARI de TIZI-OUZOU, FSEGC, 2003.

HACHEROUF, K .IMOUME, le système bancaire algérien : nouveau enjeux-nouvelles stratégies. Mémoire de maîtrise en science de gestion. Tizi-Ouzou : Université Mouloud MAMMARI de TIZI-OUZOU, FSEGC, 2011.

HADJAR, A. L'entreprise et la relance économique **[en ligne]** mémoire de magister en management. Université d'Oran, 2011, format PDF. Disponible sur : [www.memoireonline.com](http://www.memoireonline.com).

IGOUDJIL, S. MEKCHICHE, L. LA réforme du système bancaire et financier en Algérie. Mémoire de maîtrise en sciences économiques, Tizi-Ouzou : Université Mouloud MAMMARI, FSEGC 2000.

MADOUCHE, Y La problématique d'évaluation du risque de crédit des PME par la banque en Algérie. Mémoire de maîtrise en sciences économiques, Tizi-Ouzou : Université Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou, FSEGC 2007.

MAHDIA, A. la monnaie, le système bancaire et la politique monétaire en Algérie. Mémoire de maîtrise en sciences économique, Tizi-Ouzou : université Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou, FSEGC, 2007.

M, A. Etude analytique d'un financement bancaire. « Crédit d'investissement » cas CNEP/banque. **[En ligne]**. Mémoire de maîtrise en science économiques, Tizi-Ouzou : Université Mouloud MAMMARI de TIZI-OUZOU, 2008.

OULDCHIKH, L. Système bancaire algérien. Mémoire de maîtrise en sciences économiques, Tizi-Ouzou : Université Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou, FSEGC 2007

OUSSADI Djouher, RABIA Mouna, De la stratégie globale de développement au programme d'ajustement structurel, Mémoire de maîtrise en sciences économiques, Tizi-Ouzou : université Mouloud MAMMER de TIZI-OUZOU, FSEGC, novembre 1999.

RENNANE, R. L'impact des variations des taux de change sur les comptes de la balance des paiements en Algérie (1999-2008) **[en ligne]**.mémoire de magister en science économique, université d'Oran FSG 2013, P65.format PDF .Disponible sur : [www.univ.oran2.dz/FSG/Magister/TH4040pdf](http://www.univ.oran2.dz/FSG/Magister/TH4040pdf).

SEDDIKI, F. L'économie algérienne : Economie d'endettement ou économie de marché financier ? Mémoire de magister en sciences économiques, TIZI-OUZOU : Université Mouloud Mammeri de TIZI-OUZOU, FSEGC, 2013.

SEHAB, H. Le conflit entre le tourisme et l'industrie dans la Daïra de Skikda **[en ligne]**, Mémoire en vue de l'obtention du diplôme de Magister, université Badji Mokhtar, Annaba, p15.format PDF. Disponible sur [biblio.univ-annaba.dz](http://biblio.univ-annaba.dz)

TAHRAOUI, M. Pratiques des banques étrangères envers les PME algériennes : Cas de la société générale Algérie d'Oran[**EN LIGNE**]. Mémoire de magister finance et économie internationale. Université d'Oran .FESGC 2008.

### **3-LES BULLETINS D'INFORMATION**

Ministère de l'industrie et des mines, bulletin d'information statistique n°24,26, 2013

Ministère de l'industrie et des mines, bulletin d'information statistique n°26 ,2014

Ministère de l'industrie et des mines, bulletin d'information statistique n°28,2015

Ministère de l'industrie et des mines, bulletin d'information statistique n°29,30, 2016

### **4- LES SITES INTERNET**

#### **ARTICLES DE PRESSE (EN LIGNE)**

Le plan quinquennal 2010-2014, [www.Algerie-dz.com](http://www.Algerie-dz.com)

Les grands axes du programme quinquennal 2010-2015.[www.algerie-dz.com](http://www.algerie-dz.com)

Balance des paiements : Limitation du déficit en 2017. [www.conjoncture-dz.com](http://www.conjoncture-dz.com).

Les medias associés. « Algérie 30 ans, situation économique : Bilan et perspective ».

#### **DOCUMENT(EN LIGNE)**

Http : [www.kpmg.com/DZ/fr :IssuesAndInsights/Publications/Documents/Guide-des-banques-Algerie-2012.pdf](http://www.kpmg.com/DZ/fr :IssuesAndInsights/Publications/Documents/Guide-des-banques-Algerie-2012.pdf).

#### **MEMOIRE DE FIN D'ETUDE (EN LIGNE)**

<http://www.univoran 1.dz/theses/document/TH2612.pdf>

Stratégie algérienne de développement : aspects théoriques et mise en œuvre concrète, thèse.[univ-lyon.fr/documents/getpart](http://univ-lyon.fr/documents/getpart)

#### **COMMUNIQUE DE LA BANQUE D'ALGERIE (EN LIGNE)**

[www.bank-of-algeria.dz/html/communiqu.html.com29122014](http://www.bank-of-algeria.dz/html/communiqu.html.com29122014)

# **TABLE DES MATIERES**

<b>REMERCIEMENTS</b> .....	1
<b>DEDICACES</b> .....	2
<b>RESUME EN FRANÇAIS</b> .....	4
<b>RESUME EN ANGLAIS</b> .....	5
<b>LISTE DES ABREVIATIONS</b> .....	6
<b>LISTE DES TABLEAUX</b> .....	7
<b>LISTE DES FIGURES</b> .....	8
<b>SOMMAIRE</b> .....	9
<b>INTRODUCTION GENERALE</b> .....	10
<b><u>CHAPITRE I</u>: les réformes économiques et la transition vers l'économie de marché..</b>	13
<b>Introduction</b> .....	13
<b>I.1 de l'économie administrée vers l'économie de marché</b> .....	14
I.1.1 Stratégie algérienne de développement (S.A.D.1967-1978).....	14
I.1.1.1 Application du modèle de base en Algérie .....	14
I.1.1.2 Les objectifs de la S.A.D.....	15
I.1.1.3 Les résultats limités de la S.A.D.....	15
I.1.2 Analyse des plans successifs (1967-1989).....	17
I.1.2.1 plan triennal (1967-1969).....	17
I.1.2.2 le premier plan quadriennal (1970-1974).....	19
I.1.2.3 le deuxième plan quadriennal (1974-1978).....	20
I.1.2.4 conséquences des plans quadriennaux.....	22
I.1.2.5 le premier plan quinquennal (1980-1984).....	23
I.1.2.6 le second plan quinquennal (1985-1989).....	24
I.1.2.7 évaluation de la stratégie des deux plans quinquennaux.....	24
I. 1.3 Les plans annuels (1990-1993).....	25
I.1.3.1 Objectifs des plans annuels .....	26

I.1.4 Après 1994.....	26
<b>I.2 Les plans présidentiels (2000-2009)</b> .....	26
I. 2.1 Le plan de soutien à la relance économique (PSRE 2000-2004).....	26
I.2.1.1 Les résultats de ce plan 2001 /2004.....	27
I.2.2 Le plan de relance économique (PRE 2005-2009) .....	28
I. 2.2.1 Résultats du plan 2005-2009.....	28
I.2.3 Le programme complémentaire de développement des hauts plateaux.....	29
I.2.4 Programmes spécial complémentaire de développement pour les wilayas du sud.....	29
I.2.5 Plan quinquennal 2010-2014.....	29
<b>Conclusion</b> .....	32
<b><u>CHAPITRE II</u> : la restructuration bancaire en Algérie</b> .....	34
<b>Introduction</b> .....	34
<b>II.1 l'évolution du système bancaire algérien</b> .....	35
II.1.1 L'émergence du système bancaire national de 1962 à 1989.....	35
II.1.1.1 L'étape de la souveraineté 1962-1965.....	35
II.1.1.1 L'étape de la souveraineté 1962-1965.....	36
II.1.1.3. L'étape de planification financière 1970-1985.....	37
1.1.4. Début des réformes bancaires en Algérie.....	38
II.1.1.4.1 la loi 86-12 du 19/08/86 relative au régime des banques et du crédit .....	38
1.1.4.1.1 L'autonomie du système bancaire.....	39
II.1.1.4.1.2 L'autonomie financière des entreprises.....	39
II.1.1.4.1.3 Les insuffisances de la loi bancaire 86.....	39
II.1.1.4.1.3 La loi du 12 janvier 1988 modifiant et complétant la loi bancaire du 09/08 /86..	40
<b>II.2 Le système bancaire algérien de (1990 à 2001)</b> .....	41
II.2.1 La loi 90-10 du 14-04-1990 relative a la monnaie et au crédit.....	41
II.2.1.1 Les objectifs de la loi 90-10.....	41
II.2.1.2 Objectifs économiques.....	41

II.2.1.3 Objectifs monétaires et financiers.....	42
II.2.2 La nouvelle organisation du système bancaire.....	42
II.2.2.1 la Banque d'Algérie.....	42
II.2.2.1.1 Le conseil de la monnaie et du crédit.....	43
II.2.2.1 .2 La commission bancaire.....	44
II.2.2.1.3 La centrale des risques bancaires.....	45
II.2.2.1.4. les institutions bancaires et établissements financiers.....	45
II.2.2.1.5. L'association des banques et des établissements financiers.....	46
II.2.2.1.6. La société de garantie de dépôt.....	46
II.2.3. Le système bancaire face à la crise 1990-2001.....	47
II.2.3.1. Le système bancaire et la contrainte extérieure 1990-1993.....	47
II.2.3.2. LE SYSTEME BANCAIRE ET L'AJUSTEMENT STRUCTUREL 1994-1998...	47
II.2.3.2.1. Le rééchelonnement de la dette extérieure publique.....	48
II.2.3.2.2 le rééchelonnement de la dette extérieure privée.....	48
II.2.3.2.3 La politique monétaire.....	50
II.2.3.2.3.1 L'évolution de la masse monétaire.....	50
II.2.3.2.3.2 La création monétaire.....	50
II.2.3.2.4 Le financement bancaire de l'économie.....	51
II.2.3.3 Le système bancaire de 1999 à 2001.....	53
<b>II.3 Le système bancaire de 2001 à nos jours 2017.....</b>	<b>53</b>
II.3.1 Les aménagements apportés en 2001 à la loi relative à la monnaie et au crédit.....	54
II.3.2 L'ordonnance 03-11 du 26 aout 2003 relative à la monnaie et au crédit.....	54
II.3.2.1. Les conteurs de l'ordonnance n°03-11 du 26 aout 2003.....	55
II.3.2.2. Rappel du statut de l'établissement financier et des catégories juridiques.....	56
II.3.2.3. La règle du capital minimum .....	56
II.3.2.4. Renforcement de la supervision bancaire.....	57
II.3.2.5. La garantie des dépôts.....	57

II.3.3. L'ordonnance n°10-04 du 26 aout 2010 relative à la monnaie et au crédit.....	57
II.3.4.Les dernières décisions prises par la banque centrale (2014-2015).....	58
II.3.4.1. Règlement N°2014-04 DU 22 Octobre 2014.....	58
<b>Conclusion</b> .....	61
<b><u>CHAPITRE III</u></b> .....	62
<b>Introduction</b> .....	62
<b>III.1 les petites et moyennes entreprises (PME)</b> .....	63
III.1.1 Définition des PME .....	63
III.1.2Evolution des PME en période (2012-2016) .....	63
III.2.1.1Evolution de l'emploi par type de PME .....	64
<b>III.2 Balance des paiements</b> .....	68
III.2.1Définition de la BDP .....	68
III.2.1.1 Les transactions enregistrées par la balance des paiements.....	69
III.2.2 Présentation de la balance des paiements algérienne.....	69
III.1.3 Evolution de la balance des paiements algérienne (2014-2017).....	70
<b>III.3 Limites des réformes mise en œuvre par l'Etat algérien</b> .....	72
III.3.1Limite de la planification et échec de restructuration.....	72
III.3.1.1Les crises conjoncturelles et la montée des déficits.....	74
III.3.1.2 Les restructurations des années 80.....	75
III.3.1.3 Restructuration des années 90.....	76
III.3.1.3.1Environnements sociopolitique.....	76
III.3.1.3.2La dégradation des conditions macro-économiques .....	76
III.3.1.3.3Les politiques industrielles.....	76
III.3.1.3.4Une gouvernance obsolète .....	76
<b>Conclusion</b> .....	78
<b>CONCLUSION GENERALE</b> .....	79
<b>BIBLIOGRAPHIE</b> .....	82

**TABLES DES MATIERES.....85**